

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE  
LA NIEVRE**

**SESSION DU LUNDI 24 JUIN 2019**

Présidence de M. Alain LASSUS

---

*Le lundi 24 juin 2019 à 9 h 40, M<sup>mes</sup> et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.*

*M. le Président :* Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de commencer notre réunion.

Concernant les pouvoirs,

Guy Hourcabié donne pouvoir à Vanessa Louis-Sidney.

Pierre Bisschop donne pouvoir à Carole Boirin.

Catherine Mer donne pouvoir à Anne-Marie Chêne.

Stéphanie BEZE donne pouvoir à Guy Hourcabié

Thierry Flandin donne pouvoir à Michel Veneau

*M. le Président :* Le Secrétaire de séance est Mme Chêne.

Un rapport supplémentaire est disposé sur vos tables. Il s'agit de la désignation d'un membre au Conseil de Surveillance de la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours.

Je sou mets au vote le procès-verbal des Sessions des 25 et 26 mars 2019 ainsi que celui du 13 mai 2019. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ces rapports au vote.

Les procès-verbaux sont adoptés.

## **DISCOURS DU PRESIDENT**

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Je suis heureux de vous retrouver pour une nouvelle Session de notre institution. Cette fois encore, nous nous retrouvons pour faire avancer notre département.

Et pour faire avancer notre département, il est essentiel de répondre aux problématiques des Nivernais. Nos actions, nos innovations et surtout notre proximité sont nos atouts pour poursuivre notre politique visant à désenclaver et dynamiser notre département.

L'actualité nous démontre tous les jours que le rôle des collectivités est essentiel pour impulser des projets et accompagner les forces vives qui les portent et notamment dans le domaine des solidarités, qu'elles soient humaines ou territoriales.

Vous le savez, je ne vais pas vous l'apprendre, le département de la Nièvre est l'un des plus pauvres de France.

La désertification du territoire, le taux de pauvreté, le chômage, la désocialisation, le repli sur soi sont les marqueurs de cette situation. Il ne suffit pas de traiter le symptôme, il faut s'attaquer aux causes en mettant fin à la relégation des territoires dits périphériques.

Comme le dit souvent Patrice Joly : La ruralité est une chance pour notre pays. Encore faut-il la saisir.

Notre département a des atouts, de nombreuses possibilités, et cela, nous le savons.

Nous avons déjà mis en place de nombreuses actions pour aider les Nivernais, mais ce n'est jamais suffisant, on peut toujours faire plus.

Le Président de la République a annoncé en 2018 la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui prend la forme d'un plan que nous vous proposerons de valider.

Pour donner un coup de pouce à nos ambitions, une enveloppe de 243 132 € nous est allouée par l'État.

Cela représente à peine un peu plus d'un euro par habitant. Vous m'accorderez que c'est un très modeste levier pour offrir de meilleurs services aux Nivernais.

Pour autant, cela devrait aider la Nièvre, nous dit-on.

«DEVRAIT» parce que ce plan manque de lisibilité. Il est dommage que rien ne soit précisé sur la pérennisation de ce dispositif pour les années à venir.

«DEVRAIT» parce que, dans le cadre du contrat de Cahors, les compléments de financements amenés par le Département ne seront pas soustraits de notre plafond de dépenses.

Toutefois, le Département n'a pas attendu ce soutien financier pour mettre en place des actions.

Elles sont nombreuses, déjà installées, et on les retrouve dans les engagements fixés par ce plan de lutte contre la pauvreté.

Ce plan est structuré autour de 5 engagements :

- favoriser l'égalité des chances dès les premiers pas,
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants,
- garantir un parcours de formation pour tous les jeunes,
- aller vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables,
- investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Ce plan prévoit que 50 000 € peuvent être investis dans une politique facultative. Nous avons fait le choix de l'investir dans la prévention spécialisée, parce que c'est une urgence et parce que nous sommes en période de reconstruction de cette politique.

Vous comprenez donc pourquoi je reste prudent – pour ne pas dire dubitatif – quant à la capacité de cette stratégie gouvernementale à combattre la pauvreté.

La somme allouée me paraît ridicule et ne sera pas suffisante pour lutter réellement contre la pauvreté.

Je souhaite également évoquer un certain nombre de dossiers que nous allons aborder au cours de cette Session.

Le désenclavement du territoire passe aussi par l'émergence des réseaux.

Tout d'abord avec le numérique pour tous. Les inégalités sur le territoire sont conséquentes. Le plan Très Haut Débit prévoit de couvrir l'intégralité du territoire d'ici 2022. L'échéance est proche...

À l'heure du tout numérique, et face à la disparition des services publics dans nos territoires, l'accès pour tous à ce numérique est essentiel, c'est d'ailleurs l'une de nos priorités.

Le déploiement du réseau sur le département est structuré en différentes phases.

La première phase portée par Nièvre Numérique et le Conseil départemental comprend l'installation d'environ 47 000 prises. Elle est soutenue par l'État, la Région, mais aussi les communautés de communes.

Elle est en cours de réalisation et progresse de façon encourageante. On installe des *shelters* sur vos territoires, preuve que le déploiement est à l'œuvre.

Il reste encore 59 % du département à couvrir, avec un coût trop conséquent pour notre collectivité. Fin 2018, les perspectives étaient bloquées. Ni Nièvre Numérique, ni le Conseil départemental et encore moins les communautés de communes, déjà fortement mises à contribution sur la première phase, n'étaient en capacité de financer le reste du chantier.

SFR a proposé une offre. Nous avons fait le choix politique d'accepter le principe de cette proposition en renvoyant sa finalisation à la signature d'une convention dite engageante et opposable, étant entendu que cette offre de SFR doit recueillir l'aval de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes. Nous savons que le travail est engagé.

Nièvre Numérique et SFR sont activement en contact pour finaliser cette convention. Je souhaite vivement que le Conseil syndical de Nièvre Numérique puisse délibérer avant le 15 juillet. Nous n'avons pas de temps à perdre.

Il restera 23 000 prises et je demande à Nièvre Numérique de mettre en place sans délai une délégation de service public pour que toute la Nièvre soit enfin fibrée.

Je souhaite que la couverture totale de notre département soit réalisée fin 2023.

De mon côté, j'agis pour trouver des financements afin que cette couverture totale du territoire pèse le moins possible sur nos finances.

Aujourd'hui, nous avons un engagement de l'État pour 5 millions d'euros dans le cadre du pacte de développement de la Nièvre. J'ai bon espoir que la Région nous accompagne au même niveau.

Mais à l'heure où nous trouvons des solutions pour le très haut débit, il faut aussi pousser les opérateurs à couvrir les zones blanches de la téléphonie mobile, encore trop nombreuses sur notre département.

D'autres réseaux ont besoin eux aussi d'un élan.

Il s'agit du réseau ferroviaire. Les lignes Nevers-Dijon et Nevers-Paris sont concernées.

J'ai appris de la Région qu'elle allait investir dans un chantier important qui devrait débuter prochainement pour améliorer le confort de ces deux lignes de chemin de fer.

Encore un projet qui avance pour offrir un meilleur service aux Nivernais, et améliorer nos relations avec la Région.

Parfois, il faut plus qu'un coup de pouce pour aller plus loin dans le désenclavement du territoire.

Je pense aux réseaux routiers.

Pour faire suite à notre mobilisation du 27 mai dernier à Tresnay, vous le savez, je ne vous apprends rien, la suite des travaux de mise à 2x2 voies est toujours reportée et attendue et ce, malgré l'engagement de l'État.

L'engagement a pourtant été réaffirmé en mars dernier lors de ma visite avec le sénateur Patrice Joly à Paris auprès du directeur de cabinet d'Élisabeth Borne, ministre chargée des transports.

A ce jour, 24 juin, je n'ai toujours pas de bonnes nouvelles en provenance de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Un scénario qui se répète régulièrement depuis 2 ans.

Nous voulions par cette mobilisation rappeler l'engagement de l'État dans le contrat 2015-2020 sur le financement à 70 % des 11 km de mise en 2x2 voies.

Je vous rappelle que le Département à, lui, par contre, mis à son budget les financements nécessaires à cette opération.

Notre mobilisation reste entière.

Je profite de cette Session pour vous remercier de votre investissement et de votre présence lors de cette manifestation qui a remporté un vif succès auprès des Nivernaises et Nivernais, qui étaient venus nombreux nous soutenir.

Je vous confirme que je m'engage personnellement auprès de l'État et de la Région pour essayer de diminuer la facture du département sur ce dossier.

Aujourd'hui, je pense franchement être entendu par la Région.

Et je ne renonce pas à demander à l'État de faire un effort supplémentaire ; c'est-à-dire : revoir à la hausse sa participation.

Je voudrais aussi vous parler d'un rétro-pédalage curieux.

Je pense aux 80 km/h, mesure appliquée en juillet dernier par le Premier ministre.

Aujourd'hui, si j'ai bien compris. Il me renvoie personnellement la balle en me rendant responsable des limitations de vitesse de notre département.

Contrairement à lui, j'ai décidé de lancer une concertation en organisant des réunions publiques sur chaque canton, avec les maires, les usagers, les associations et les habitants pour déterminer la vitesse de circulation sur les routes à 80, 90 km/h ou moins.

J'en profite pour vous demander, chers collègues, d'organiser la concertation et de me fournir un calendrier des réunions dans vos cantons d'ici le 15 juillet pour faire en sorte que je puisse disposer de vos retours pour le 15 septembre.

Je vous rappelle que vous pouvez solliciter la présence des services de la Direction du patrimoine routier et des mobilités pour vous aider dans vos analyses.

L'attractivité de la Nièvre passe aussi par la participation des citoyens.

Nous faisons le choix chaque fois qu'il est possible de faire participer les habitants, pour redonner du sens à l'action publique, et pour relancer la démocratie participative.

C'est aussi une façon de répondre à nos concitoyens vêtus de jaune.

Je crois qu'ils nous demandent de recréer du lien social et de retisser la confiance avec les élus.

Il faut agir ensemble pour construire un monde commun, où chacun aura sa place.

Il faut faire «société».

Et pour cela, il faut parfois innover en proposant des idées nouvelles.

Le budget participatif lancé récemment coche toutes les cases, et répond aux différents points cités.

Ce sont 16 réunions publiques qui ont rassemblé un millier de personnes dans les différents cantons.

J'en profite là aussi pour vous remercier de votre présence et de votre investissement dans ce projet.

Il est actuellement dans sa deuxième phase, à savoir les dépôts de projets.

L'engouement des Nivernaises et des Nivernais est certain. Les demandes de renseignements et les idées sont nombreuses.

Développer des projets d'intérêt collectif rentre dans la compétence même du Département. En associant directement les citoyens dans les projets d'investissements utiles à tous, nous avancerons ensemble pour construire le département de demain.

Ce projet de démocratie participative doit aussi intéresser les plus jeunes, car ce sont eux qui vont construire l'avenir. Nous devons chercher à les intéresser, à en faire les citoyens de demain.

Afin de développer sa politique jeunesse, le Conseil départemental se mobilise en créant un Conseil départemental Jeune et Citoyen pour soutenir et développer l'esprit d'initiative.

Les élèves de cinquième et de quatrième des 30 collèges nivernais pourront être candidats.

Deux élèves seront retenus par collège et, comme les élus adultes, ils devront élaborer eux-mêmes des projets, et les soumettre lors de Sessions plénières.

Je vous propose aujourd'hui d'acter la mise en place du Conseil départemental Jeune et Citoyen qui verra le jour en septembre prochain.

Vous l'avez compris, je continue de vous proposer des outils et des projets qui doivent permettre une meilleure cohésion de notre territoire.

Avant de vous donner la parole, comme vous avez pu le remarquer en arrivant, ce sont les 40 ans du CAUE. Une exposition retraçant l'action du

CAUE est à votre disposition. Avant d'aller déjeuner, je vous propose que nous nous y arrêtions, et que Jacques Legrain et Gérard Fontaine nous guident dans la découverte.

Je vous en remercie d'avance.

Je vous remercie de votre écoute.

Je vous estime, et je vous passe la parole si vous souhaitez la prendre.

## **EXAMEN DES RAPPORTS**

### **AXE 1 : CONSTRUIRE L'AVENIR ECONOMIQUE DE LA NIEVRE, CREATEUR D'EMPLOI**

#### **RAPPORT N°1 : SOUTIEN A L'ASSOCIATION AGROPOLE DU MARAULT**

*Mme Guérin :*

Comme nous l'avons inscrit dans notre budget primitif, nous proposons de valider aujourd'hui l'aide prévue pour cette année 2019 au service du développement du site du Marault, avec le soutien à l'association.

Le programme d'actions 2019 est bien en route, avec le lancement cette année de la partie importante autour de l'événementiel, puisque c'est bien cet axe-là qui fera les principaux revenus de notre association.

Il s'agit maintenant d'embaucher un professionnel spécialiste de l'événementiel pour aller chercher tous ces événements qui permettront la mise en valeur de ce site, son développement, sa promotion. Le plan d'action 2016-2021 s'emploie à mettre en place une démarche d'expérimentation au service de l'agriculture.

Divers essais sont engagés sur ce site pour les grandes cultures. Des espaces tests maraîchages sont lancés. Il convient de mettre en lumière les nouvelles technologies déployées, le démonstrateur 360 °. L'espace restauration est complètement aménagé aujourd'hui. Il vise à déguster et à mettre en valeur la production locale. Il restera à installer la mise aux normes du gril, en éloignant l'espace réservé au stockage des déchets, trop proche du grand bâtiment. Le site du Marault intègre aussi son action dans le souci de la préservation de la biodiversité, et cela bénéficie d'un certain succès. Tous les professionnels défenseurs de cette nouvelle agriculture contribuent à la réussite de toutes les actions.

Nous avons eu la semaine dernière à Nevers la visite de deux ingénieurs du ministère de l'Agriculture, venus interroger la profession agricole, les élus, et visiter deux sites. Ils sont bien sûr

venus à Magny-Cours, et je dois vous faire le retour qu'ils ont énormément apprécié le projet sur ce site au service de l'agriculture. Cela nous encourage beaucoup.

La demande de subvention porte sur 115 000 €. Nous avons déjà versé 32 000 € en début d'année pour aider à la trésorerie. La demande pour 2018 était de 80 000 €. La demande intègre le recrutement du chargé de mission spécialisé pour développer l'événementiel, et le développement d'un tiers-lieu, avec l'installation d'un fab lab.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Si vous me le permettez, deux ou trois précisions sur ce site du Marault, sur lequel nous travaillons très régulièrement, avec Jocelyne Guérin.

Une première bonne nouvelle. Nous allons garder Raphaël Sotty à la tête du Marault. Nous avons réglé les aspects contractuels. C'était important, car il a accompagné le début du projet. Il était important pour nous de pouvoir le garder dans nos équipes.

Nous travaillons avec EquiMarault, un peu au sud. Ils voient d'un bon œil ce qui s'est fait, et ils ont envie de travailler avec nous. Rien n'est fait encore, mais le travail s'organise.

Je travaille avec Jean-Louis Balleret, Jocelyne Guérin et Vanessa Louis-Sidney à essayer de faire de Magny-Cours un tout. Aujourd'hui, nous avons à Magny-Cours des activités variées et diverses qui n'ont pas de sens ensemble ; nous avons envie de regrouper tout cela dans une « destination Magny-Cours », dans laquelle nous sommes sûrs que nous pouvons valoriser le tourisme sur ce site, et peut-être même d'autres choses.

Le travail se fait donc, et j'espère bien que d'ici sept ou huit mois, nous pourrions déboucher sur des propositions précises pour modifier effectivement la communication sur ce site, ses compétences et ses capacités d'accueil.

*Mme Delaporte :*

Comme l'a dit Jocelyne Guérin, le Marault s'implique aussi dans la stratégie « biodiversité ». Il le fait notamment dans la reconstitution de haies, pour mettre en place des espaces favorables à la biodiversité. Sur la convergence Agriculture et Biodiversité, le Marault est un formidable laboratoire de tests pour ces démarches.

*M. le Président :*

Je propose que nous passions au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°2 :            REGLEMENTATION            DEPARTEMENTALE            DE  
BOISEMENTS – MODALITES D’INTERVENTION**

*Mme Delaporte :*

Le 11 février dernier, nous avons voté un document de cadrage sur la réglementation départementale des boisements.

Je rappelle que la réglementation des boisements est un outil d'aménagement foncier rural à disposition des élus et des acteurs locaux, dont l'objectif général est de protéger le foncier tant agricole que forestier en évitant les boisements en « timbre-poste » et en favorisant ainsi une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature et de loisirs et les espaces habités en milieu rural. Elle permet aussi d'assurer la préservation des milieux naturels et des paysages remarquables.

Concrètement, la réglementation des boisements instaure des zonages ou périmètres, au niveau parcellaire de chaque commune concernée, dans lesquels les semis, les plantations d'essences forestières et la reconstitution après coupe rase sont soit interdits, soit autorisés, soit réglementés.

La première étape était de définir et d'approuver par délibération départementale un document de cadrage départemental. Cela a été fait le 11 février dernier.

Il convient maintenant de préparer la deuxième étape en l'application, au niveau communal ou intercommunal, dudit document de cadrage. Le Département, en lien avec les communes concernées, organise, puis valide par délibération toute élaboration ou révision de réglementation des boisements. Il convient de noter que ce processus est long puisqu'une commission communale (ou intercommunale) d'aménagement foncier présidée par le président du tribunal d'instance doit être constituée et réunie. Il est aussi coûteux (environ 10 000 à 15 000 € pour une commune et 2 000 € par commune supplémentaire) puisque le travail de zonage au niveau parcellaire est effectué par un cabinet spécialisé.

Le Département entend également promouvoir les regroupements de communes. Ainsi, il est proposé que plus le nombre de communes regroupées pour réviser/élaborer une réglementation des boisements est important, plus la prise en charge financière du Département est importante. Concrètement, si une commune seule désire réviser/créer une réglementation, la prise en charge du Département s'élèvera à 50 % ; si deux communes se regroupent, la prise en charge départementale sera de 60 %, et ainsi de suite. A partir de 6 communes regroupées (mais 10 maximum), le Département prend en charge la totalité des coûts.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le règlement d'intervention départemental en matière de réglementation des boisements :
- d'approuver les règles liées à la prise en charge financière.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

*M. le Président :*

Avez-vous des questions ou des observations ?

*M. Joly :*

Aujourd'hui, sur la partie est du département, avec le Morvan, et ses caractéristiques particulières, son histoire particulière, confrontée à des évolutions en matière agricole, il y a un risque de régression des espaces agricoles au profit des espaces boisés. D'ores et déjà, les espaces génèrent un certain nombre de préjudices sur les espaces agricoles en termes d'environnement. Il y a aujourd'hui une insuffisance de réglementation, qui favorise cette progression des zones de boisements. Je pense que nous avons sur le Morvan un équilibre qui doit être maintenu : 50 % boisements, 50 % zones agricoles ; dans les zones de boisements : 50 % feuillus et 50 % résineux.

Si nous pouvons maintenir les équilibres tels qu'ils sont aujourd'hui, je pense que cela donnerait satisfaction à tout le monde, et que cela prendrait en compte l'ensemble des enjeux, qu'ils soient économiques, écologiques, mais également sociaux et culturels, à travers l'identité de ces paysages. On a donc là une question qui est importante, sensible ; une question que l'Etat nous a déléguée il y a une dizaine d'années, et sur laquelle nous n'avons pas nécessairement travaillé. Je prends ma part de responsabilités. Je pense que l'accompagnement que va faire le Conseil départemental est important.

Je ferais juste une petite remarque. Se regrouper pour arriver à obtenir des financements satisfaisants, c'est bien, mais il faut aussi prendre en compte, peut-être, les périmètres qui présentent une certaine cohérence. Cela nous obligera peut-être à revoir et à retravailler sur la question de l'intervention du Département. Mais se regrouper pour obtenir des financements et que les coûts soient mieux maîtrisés est positif ; après, on est sur des situations relativement fines, sur des zonages... Il est parfois difficile d'avoir un avis sur quelque chose qui se passe à 15 ou 20 km de là où l'on a son siège d'exploitation ou sa responsabilité d'élu notamment.

C'est un sujet important, qui ne présente pas des sommes financières nécessairement énormes, du point de vue des collectivités publiques, mais qui, pour la construction du développement du territoire de l'est du département, m'apparaît essentiel ; l'intervention du Département m'apparaît la bienvenue.

*Mme Delaporte :*

C'est la raison aussi pour laquelle, Monsieur le Président, nous allons à la rencontre des acteurs du territoire, à la fois agriculteurs et forestiers. Nous avons construit le document de cadrage avec eux. Nous allons les voir aussi cette semaine. Nous rencontrons les

communes pour justement amorcer cette deuxième étape, pour que les communes s'impliquent dans la démarche.

Etant donné les difficultés que cela peut poser sur un certain nombre de territoires, il est important que les communes s'empressent de répondre à la démarche qui est impulsée par le Département. Dès le 12 juillet, nous allons commencer à travailler cette question, de manière à faire se rencontrer les préoccupations d'acteurs divers et de professions diverses.

*M. le Président :*

Depuis que nous avons pris conscience du fait que la compétence en la matière revenait au Département, nous avons pris le dossier à bras le corps. Nous avons rapidement franchi la première étape. Il y en a une deuxième à franchir, qui est assez longue. Mercredi nous rencontrerons les acteurs. Nous allons leur demander de nous accorder un peu de temps pour avancer encore dans la démarche, et de la compréhension mutuelle.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°3 : STRATEGIE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE – CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI**

*M. Bazin :*

Le 13 septembre 2018 était lancée la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. On n'en voit d'ailleurs pas bien la cohérence avec la réforme au titre de l'assurance chômage, qui va compliquer, pour un département comme le nôtre, à la fois le retour à l'emploi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, puisque les niveaux d'indemnisation vont très largement baisser.

Une aide de 235 872,34 € en crédits d'Etat est mobilisable sur l'année 2019, sur un certain nombre d'items.

L'engagement 1 porte sur la prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE) à 18 ans, avec un financement Etat de 13 540,34 €. Un projet de loi est en cours d'examen par le Parlement pour que les jeunes confiés à l'ASE soient systématiquement accompagnés par les Départements à la majorité dans leur prise d'autonomie. Le Département favorise la poursuite du projet d'insertion du jeune volontaire jusqu'à 21 ans, si nécessaire, avec l'élaboration d'un contrat jeune majeur. La contractualisation sur cet engagement, en mobilisant les moyens existants, doit permettre de développer un véritable observatoire du parcours du jeune majeur.

L'engagement 2 « Renforcer les compétences des travailleurs sociaux » fixe 2 axes : l'accueil social de proximité, avec notamment la mise en œuvre modules de formation et l'équipement des équipes en d'outils nomades performants (60 000 €). Il s'agit aussi de

développer la notion de référent de parcours, à savoir un professionnel social garant d'un accompagnement global de la personne, à travers une vision des diverses interventions sociales qu'il coordonne et favorisant la participation de la personne à la construction de son parcours. (30 000 €).

L'engagement 3 porte sur l'insertion et le parcours des allocataires du Revenu de Solidarité Active (41 166 €) et la Garantie d'Activité (41 166 €), qui englobe aussi l'accompagnement global. Il y a nécessité de mieux articuler les besoins des allocataires du RSA avec les dispositifs existants ou à créer.

La contractualisation peut aussi porter sur une initiative départementale pour une recette de 50 000 €. Dans la continuité du diagnostic réalisé sur la prévention spécialisée en 2017 et la mission en cours, il est proposé une action portant sur l'internalisation du dispositif de prévention spécialisée et l'élaboration d'un projet de service avec le recrutement d'éducateurs spécialisés.

*M. le Président :*

Il est difficile de dire que l'on va améliorer les problématiques de pauvreté lorsqu'il est donné à notre collectivité un peu plus de 1 euro par habitant, en nous demandant de rajouter d'autres crédits, mais que l'on soumet cependant à la logique financière s'inscrivant dans le contrat de Cahors, qui limite nos frais de fonctionnement à 1,2 %. C'est un peu ridicule, car nous ne pouvons même pas augmenter notre participation sur ces politiques, où certaines auraient bien besoin d'un coup de pouce. Mais si nous le faisons, nous prendrions le risque de ne pas être à l'équilibre au moment du contrôle du contrat de Cahors. Cela pourrait nous amener éventuellement à financer les 243 000 € que l'on va nous donner, car, si l'on rajoute des financements, on va nous les reprendre, selon le règlement du contrat de Cahors. On pourrait donc imaginer que ce soient les Départements, en ajoutant des financements à ceux qui sont proposés par l'Etat, qui les remboursent par le mécanisme du contrat. C'est un peu ridicule, et cela pose vraiment des problèmes sur ce fameux contrat de Cahors, qui finalement ne nous laisse aucune marge de manœuvre et aucune possibilité d'améliorer telle ou telle politique. Cela nous met dans un carcan qui consiste, quasiment purement et simplement, à renouveler et à continuer les politiques comme avant, puisque, quand on va mettre 1 euro quelque part, il faut regarder à quel endroit on va le prélever, ce qui me semble là aussi complètement anormal.

Je vous laisse la parole.

*Mme Boirin :*

Pour les contrats jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, vous n'avez aucun moyen supplémentaire ?

*M. le Président :*

Nous augmentons nos efforts sur les contrats jeunes majeurs. Du fait que le contrat de Cahors nous bloque, nous devons aller chercher les

moyens sur d'autres politiques. C'est exactement le même problème sur le SDIS. Nous avons 5 % d'activité en plus par nos pompiers. Forcément, ce sont des financements supplémentaires, qui sont compris dans le contrat de Cahors. Quand on met 300 000 € de plus sur le SDIS, il faut regarder sur quels secteurs on va les prendre, car nous sommes définitivement bloqués quant à l'augmentation de nos frais de fonctionnement. Nous avons en moyenne 70 contrats jeunes majeurs. C'est une politique importante.

*Mme Boirin :* Sur la pauvreté, des reportages ont montré que beaucoup de jeunes gens qui étaient dans la rue et qui étaient des SDF étaient d'anciens enfants placés. C'est une politique importante.

*M. le Président :* Tout à fait. Je pense que le nombre est stable, avec des entrées et des sorties sur le dispositif.

*Mme Boirin :* Cela va nous coûter plus cher, car on passe de 1 an à 3 ans.

*M. le Président :* Quand on augmente la durée, et si on augmente la mise en place de contrats, cela va nous coûter plus cher, en effet. Au niveau de l'activité de l'ASE, nos besoins de financement augmentent de 4 à 5 %, ce qui est loin de ce qu'est le contrat de Cahors.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **RAPPORT N°4 : FSE 2014-2020 – PROGRAMMATION ET PLANS DE VISITES SUR PLACE 2019-2020**

*M. Bazin :* D'entrée, je voudrais vraiment remercier les équipes techniques qui ont travaillé sur cette programmation. Il y a vraiment un travail remarquable et fin qui a pu être réalisé en matière de gestion des crédits.

Les appels à projets pour la période 2019-2020 sont en ligne depuis le 27 novembre. 13 dossiers ont pu être déposés.

Nous avons pu accompagner et honorer 12 dossiers en travaillant notamment sur la fameuse réserve de performance, que nous comptons bien mobiliser jusqu'au terme du programme. Un seul dossier n'a pas été complété de manière suffisante, celui de l'APIAS, qui a été reporté sur l'année prochaine.

Nous arrivons à servir tout le monde au titre de la programmation pour la période.

Par ailleurs, les textes nous demandent que le programme des visites sur place, pour la validation des aides, soit validé par l'assemblée départementale.

Il faut que nous puissions adopter un avenant pour l'association du pôle unique Saint-Laurent qui porte l'opération « garage solidaire. « Les Mécanos du Cœur » a fait part des difficultés rencontrées dans le démarrage de l'opération. Elle a sollicité un avenant à sa convention FSE en raison de la modification du plan de financement de l'opération. Le coût total révisé du projet se monte à 133 884,92 € et mobilise 49 000 € de FSE, conformément à l'avenant proposé.

Nous arrivons en fin de programmation, et il y aura donc un temps de négociation sur les 6 prochaines années. Nous sommes très attentifs aux périodes de transition. Nous allons saisir le Préfet de Région sur le sujet, de manière à ce que l'on puisse garantir qu'entre 2020 et 2021 on puisse mobiliser des crédits pour poursuivre l'accompagnement, et qu'il n'y ait pas d'avance de trésorerie pour le Département.

*M. le Président :*

La gestion du FSE est extrêmement complexe. Nos agents réalisent un travail de grande qualité. Il faut que l'on se pose la question de la complexité de la gestion de ces fonds européens, car c'est un élément qui n'aide pas.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°5 : FSE 2018-2020 – AVENANT A LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE FSE 2018-2020**

*M. Bazin :*

Suite à de nombreuses discussions que nous avons pu avoir avec la Région, et en lien avec Philippe Morel, dont le passé à la Région fait qu'il a une sensibilité particulière sur les fonds européens, nous avons pu récupérer 450 000 € supplémentaires sur la programmation 2014-2020. Je félicite vraiment l'équipe, qui a su trouver les mots et les arguments pour que l'on puisse réaffecter des fonds supplémentaires pour mieux accompagner nos partenaires. Il était important de mener ce combat pour mieux soutenir les associations qui sont nos opérateurs sur le sujet.

Cette bonne nouvelle nécessite une modification du plan de financement. Il faut formellement inscrire lesdits crédits.

Il faut aussi modifier la description de gestion et de contrôle (DSGC).

*M. le Président :*

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **AXE 2 : CONSTRUIRE L'AVENIR ET LE BIEN-VIVRE DES NIVERNAIS**

### **RAPPORT N°6 : PROJETS EDUCATIFS**

*M. Mulot :*

Le Conseil départemental accompagne les projets éducatifs développés par les collèges du département et les demandes des associations pour financer des projets éducatifs. Les aides financières demandées pour les actions citées ci-dessous s'élèvent à 7 000 €.

- Collège de Montsauche-les-Settons : Pour l'année 2019, le collège du Haut Morvan souhaite poursuivre la section sportive VTT mise en place depuis septembre 2014. Cette section sportive permet aux élèves volontaires de développer et acquérir des compétences techniques par le prisme de l'activité VTT, de former de jeunes compétiteurs dans le cadre scolaire (UNSS) puis dans le cadre fédéral.

Afin d'assurer la pérennité de cette action, le collège François Mitterrand sollicite une subvention de 2 500 € à laquelle il est proposé de répondre favorablement. Il est à préciser que le collège a bénéficié d'une aide de 1 760 € en 2018 pour ce même projet ainsi qu'une aide de 725 € dans le cadre d'un projet de cohésion et de sensibilisation à l'environnement.

- Collège de Varennes-Vauzelles : Le collège Henri Wallon a été récompensé en championnat national de la First Lego League en 2019 sur un projet de culture de nourriture dans l'espace, amenant l'équipe de cyberwallon du collège à se qualifier au championnat international qui a eu lieu en Uruguay du 30 mai 2019 au 1<sup>er</sup> juin 2019.

Les jeunes ont également obtenu un prix lors des trophées du numérique le 5/04/2019 organisés par le Département.

Après prise de contact avec le collège, il s'avère que le budget de ce projet est bouclé. Par conséquent, au regard de nombreux autres projets d'autres établissements, cette demande ne pourra être subventionnée pour cette année.

- Association des amis de la fondation pour la mémoire de la déportation : L'association organise un voyage mémoriel des lauréats de la Nièvre au concours national de la résistance et de la déportation avec la visite du camp de Natzweiler-Struthof ainsi que la visite du tunnel d'Urbès. L'association sollicite une subvention de 2 000 € qu'il est proposé d'accorder.

- La Compagnie du Labyrinthe : Cette compagnie qui a pour objet la création de spectacles vivants et audiovisuels est engagée dans la

réalisation d'un long métrage intitulé « scène à tout âge » portant sur la comédie au travers de stand up, de monologues, et d'une comédie écrite par un groupe de personnes neversois impliquant des publics divers dans une démarche de création de lien intergénérationnel et de mixité.

Sont concernées par ce projet des personnes de 12 à 86 ans, dont 25 jeunes de 12 à 25 ans.

La Compagnie du Labyrinthe sollicite une subvention de 6 000 € au Département pour assurer la réalisation de ce projet. Il est proposé d'accorder une aide de 1 500 €.

- Union pour la coopération Bourgogne Rhénanie-Palatinat : Chaque année, le groupement Nièvre de l'Union pour la Coopération Bourgogne Rhénanie-Palatinat organise un concours de lecture en allemand à Nevers pour la finale départementale. Ce concours dénommé « Lecture sans frontière » est ouvert aux élèves de cinquième, quatrième et troisième des collèges de la Nièvre.

Afin de permettre l'achat de livres et d'objets promotionnels pour récompenser les meilleurs élèves, l'association sollicite une subvention de 1 000 € qu'il vous est proposé d'accorder. En 2018, une aide de 1 000 € a été accordée pour ce même projet.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe de la subvention aux collèges et associations suivants :

- . Collège de Montsauche-les-Settons, Section sportive VTT ; 2 500 €.
- . Collège de Varennes-Vauzelles First Lego League : 0.
- . Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation, voyage mémoriel des lauréats de la Nièvre au concours national de la résistance et de la déportation : 2 000 €.
- . Compagnie du Labyrinthe, Scène à tout âge : 1 500 €.
- . Union pour la coopération Bourgogne Rhénanie-Palatinat, concours « Lecture sans frontière » organisé en allemand à Nevers dans le cadre de la finale départementale : 1 000 €.

Pour un total de 7 000 €.

*M. le Président :*

Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°7 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'EDUCATION POPULAIRE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019**

*M. Mulot :*

Après une première phase d'analyse des actions existantes et des points à améliorer, en 2015, les associations et la collectivité ont coélaboré les fondements du partenariat 2017-2019 tout au long de l'année 2016 à l'occasion de groupes de travail bilatéraux placés sous l'égide du Département.

Les 4 associations d'éducation populaire s'engagent, à travers les actions de partenariat, à porter une attention particulière aux jeunes en situation de fragilité économique et sociale, en cohérence avec l'objectif transversal de lutte contre la pauvreté et d'accès au bien-vivre pour tous les Nivernais (plan d'action Nièvre 2021).

Les associations ont fait l'objet d'une rencontre en mars 2019 afin de préparer, au travers d'une évaluation, les négociations pour une prochaine convention d'objectifs qui sera dans un premier temps d'une année.

Les crédits alloués aux associations concernées s'élèvent à 121 800 € et se répartissent de la manière suivante :

- pour la FOL 58, une subvention de 70 400 € permet de développer des actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire en matière de mobilité, de formation et de citoyenneté.

- Le BIJ 58 est un partenaire de travail dans les projets développés par le service jeunesse ainsi qu'un relais au niveau des aides à la mobilité internationale, de l'aide au BAFA, d'Initiatives Jeunes, de l'aide au permis de conduire. La subvention de fonctionnement de 24 400 € lui permet de développer d'autres projets en direction des jeunes nivernais sur l'écoute, l'accueil des jeunes, sur l'insertion professionnelle des jeunes avec des opérations job dating et de forums, une participation à la Nuit de l'Orientation et du Salon de l'enseignement supérieur.

- Les Francas engagent la subvention de 12 000 € sur les actions suivantes :

- . pour la mobilité, organisation d'un séjour de valorisation du site du saut du Gouloux, d'un séjour Jazz à Varzy ;

- . pour l'emploi formation des actions sur le BAFA et la promotion d'autres formations comme BPJEPS, DEJEPS... ;

- . sur la question de la citoyenneté, les Francas ont développé une action « jeunes reporters », ainsi que l'animation de module de formation sur la citoyenneté.

- L'ADPEP 58 axe son intervention auprès de jeunes en matière d'aide à la mobilité (formation et accompagnement au permis de conduire), à l'insertion professionnelle (module compétence clé) et à la citoyenneté (valeurs de la République, étude de la charte de la

laïcité). La subvention de 15 000 € participe au développement de toutes ces actions en direction des jeunes nivernais.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe de la subvention de 121 800 € votée par l'assemblée départementale répartie de la façon suivante :

- . FOL 58 : 70 400 €
- . BIJ : 24 400 €
- . FRANCAS : 12 000 €
- . ADPEP : 15 000 €.

*M. le Président :* Y a-t-il des remarques ?

*Mme de Mauraige :* Nous nous réjouissons finalement du fait qu'il y a eu des rencontres avec ces différents organismes, ce que nous avions souhaité à différentes reprises, pour voir quelles étaient les actions qu'ils pouvaient mener. Je regrette un peu qu'en ce qui concerne la FOL, on ait plus des généralités, mais pas des actions qui soient très ciblées. Elle évoque les notions générales liées à la mobilité, à la formation, à la citoyenneté, mais nous manquons d'actions précises comme ont pu le faire les autres organismes.

*M. Mulot :* Nous pouvons vous les faire parvenir.

*Mme de Mauraige :* D'accord. Merci.

*M. le Président :* L'engagement avait, en effet, été pris d'avoir un dialogue partenarial, et je suis d'accord que nous puissions amener des précisions sur les actions.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N°8 : FONDS DEPARTEMENTAL DE GESTION EN FAVEUR DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE**

*M. Mulot :* La jeunesse est l'un des enjeux forts de la dynamique de territoire. La collectivité départementale a pour ambition de donner aux jeunes l'accès à une citoyenneté active et responsable, de lever les freins à leur insertion, en coordonnant l'action des acteurs œuvrant pour la jeunesse tout en renforçant les partenariats.

La répartition de ce fonds départemental s'opère de la manière suivante :

- Le Département de la Nièvre et l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion sociale - DDCSPP) décident de confier au BIJ 58, opérateur reconnu dans le domaine de la jeunesse et de l'animation, la gestion d'un double dispositif d'aide aux jeunes (bourse BAFA et Initiatives Jeunes) dont le financement est réparti à parts égales entre les deux institutions.

- Dans le cadre de la J'Box 58, le Département de la Nièvre confie au BIJ la gestion financière des dispositifs « Pass à l'international », « aide au financement du permis de conduire » et « bourse inscription concours », moyens indispensables permettant de répondre aux préoccupations des jeunes et aux objectifs d'une politique jeunesse co-construite avec les acteurs du territoire afin de favoriser la mobilité, l'accès à la formation et à l'emploi et l'engagement citoyen des jeunes nivernais.

Je vais revenir sur certains dispositifs proposés :

▪ **« Bourse BAFA » :**

Ce dispositif vise à faciliter l'accès à l'emploi et à l'insertion des jeunes nivernais (à partir de 17 ans) et à valoriser les métiers de l'animation, en les accompagnant par l'attribution d'une aide financière leur permettant de s'engager dans un cursus en vue d'obtenir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Le montant de l'aide attribuée varie de 150 à 600 € selon les modules de formation suivis par le candidat (formation théorique et/ou pratique). Les projets font l'objet d'un examen lors d'une commission technique « Ad Hoc » réunissant des représentants du Département, de la DDCSPP, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du BIJ 58.

Pour bénéficier de la bourse BAFA, le candidat doit répondre aux trois critères suivants :

1) Conditions de revenus :

- lycéen boursier ou étudiant boursier,
- candidat non imposable sur les revenus ou candidat dont les parents sont non imposables sur les revenus (s'il est fiscalement à leur charge ou s'il a demandé son rattachement à leur foyer fiscal).

2) Conditions territoriales :

Sont prioritaires, les territoires ruraux ou urbains « carencés » sur les questions de formation dans l'animation. Néanmoins, les candidats « très motivés », habitant ces territoires, même s'ils ne remplissent pas totalement le critère lié aux conditions de revenus pourront y prétendre.

3) Motivations des candidats :

Une attention particulière sera portée sur la motivation du candidat à acquérir une première expérience dans la prise de responsabilité et

d'être en capacité de pouvoir s'engager à poursuivre la totalité de la formation.

Pour mémoire, en 2018, 39 jeunes ont pu bénéficier d'une aide dans le cadre de ce dispositif.

#### « Initiatives Jeunes »

Le dispositif « Initiatives Jeunes » porté avec l'État vise à valoriser l'engagement, à susciter, soutenir, développer et faire connaître l'esprit d'initiative des jeunes âgés de 16 à 30 ans.

Les conditions d'éligibilité pour bénéficier de ce dispositif reposent sur des projets ayant une vocation solidaire, environnementale, artistique, culturelle, sportive ou professionnelle qui tient compte de la dimension citoyenne dans la Nièvre.

Les projets sont étudiés par une commission technique « Ad Hoc » réunissant les représentants du Département et de la DDCSPP, et leurs partenaires (BIJ 58, missions locales, Boutique de Gestion, FOL58, fédération des centres sociaux, ADIE, Francas, chambre des métiers).

En 2018, 15 projets ont bénéficié du soutien du dispositif « Initiatives Jeunes » pour un montant de 5 000 € de la part du Département de la Nièvre et 5 000 € de la part de la DDCSPP.

#### ▪ « J'Box 58 »

Le Département marque son engagement auprès des jeunes et des acteurs de la vie du territoire nivernais par la mise en place du dispositif « J'Box 58 ». Ce dispositif est conçu comme un passeport ouvrant droit à certains avantages dans différents domaines-clés de la vie du jeune âgé entre 12 et 30 ans afin de l'accompagner au mieux dans la réalisation de son projet. À compter de septembre 2019, la J'Box 58 fusionnera avec la « Carte Avantages Jeune » proposée par le CRIJ Bourgogne Franche-Comté. Cette fusion concerne essentiellement la partie des avantages commerciaux qui sera développée à l'avenir par le CRIJ. Les dispositifs d'aide à la mobilité internationale, d'aide au financement du permis de conduire et de bourse aux inscriptions et concours, restent des projets portés et gérés par le Département.

#### • Pass à l'international

Le dispositif consiste à soutenir les projets des jeunes à la mobilité internationale en attribuant une aide financière individuelle allant de 100 € à 800 € en fonction de sa nature et de la destination. L'objectif vise à favoriser la mobilité et l'ouverture sur le monde pour les jeunes Nivernais entre 16 à 30 ans en soutenant des projets individuels ou collectifs.

En 2018, environ 57 jeunes ont bénéficié de cette aide.

#### • Aide au financement du permis de conduire

Elle permet de soutenir et d'accompagner la demande des jeunes pour le financement d'une partie du permis de conduire. En contrepartie les

jeunes doivent s'engager sur 30 heures au sein d'une association, d'un organisme ou d'une commune. Chaque candidat reçoit une aide forfaitaire de 300 € maximum. En 2018, 89 aides ont été accordées.

- **Aide au financement des concours**

Elle permet de donner un coup de pouce aux jeunes pour pouvoir s'inscrire aux concours d'infirmière ou d'aide-soignante, de participer aux frais d'inscription universitaire et de leur permettre de se former au métier de maître nageur (BNSSA). En 2018, 6 aides ont été attribuées.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe de l'attribution d'un fonds départemental de 44 000 € en faveur du Bureau Information Jeunesse de la Nièvre, qui sera réparti selon les critères déterminés par la collectivité départementale dans le cadre des dispositifs suivants :

- . Dispositif Bourse BAFA : 4 000 €
- . Dispositif « Initiatives jeunes »: 5 000 €
- . Dispositif « J'Box 58 » :
  - . Aide au financement du permis de conduire ; 23 800 €,
  - . Pass à l'international : 9 000 €
  - . Bourse aux inscriptions et concours ; 2 200 €.

*M. le Président :*

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°9:**

**CREATION D'UN CONSEIL DEPARTEMENTAL JEUNE ET CITOYEN**

*M. Mulot :*

Le Département souhaite développer sa politique jeunesse à travers une approche globale et citoyenne afin que chaque jeune puisse s'insérer plus facilement au sein de la société. La mise en place d'un Conseil Départemental Jeune et Citoyen (CDJC) à compter de l'année scolaire 2019-2020 répond pleinement à cet objectif.

Il s'agit donc à travers la création du CDJC de questionner les méthodes d'apprentissage par les jeunes en les accompagnant à se réappropriier les espaces privilégiés pour l'apprentissage de leur citoyenneté et donner du sens à leur engagement.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Favoriser l'expression et l'engagement des jeunes à la participation à la vie citoyenne,

- Améliorer leur connaissance du fonctionnement politique et du rôle des institutions,
- Contribuer à la prise de conscience des jeunes à la vie démocratique, et faciliter leur apprentissage de cette vie démocratique à l'échelle départementale.

Le but est de permettre aux jeunes du département de la Nièvre de prendre des initiatives par la réflexion et la réalisation de projets au bénéfice des jeunes collégiens du département, la finalité étant de renforcer l'engagement citoyen des jeunes, leur connaissance des institutions de la République en les rendant acteurs sur leur territoire.

Le temps du mandat est de 2 ans (septembre 2019 à juin 2021).

### **Présentation du projet :**

Le projet vise à créer un Conseil Départemental Jeune et Citoyen réunissant au total 60 collégiens (2 titulaires à parité fille/garçon) des classes de cinquième et de quatrième des 30 collèges du département de la Nièvre répartis sur 5 territoires du département.

En septembre 2019, les jeunes conseillers seront élus en binôme paritaire (une fille et un garçon) sur une période de 2 années scolaires allant de fin septembre 2019 à juin 2021.

Les élections auront lieu fin septembre 2019 au sein des établissements scolaires.

A partir de la rentrée 2019, les chefs d'établissement organiseront la campagne et les élections. Chaque établissement scolaire devra télécharger sur le site du Conseil départemental l'ensemble des documents nécessaires à la campagne électorale afin de permettre aux collégiens intéressés de candidater.

Les résultats des élections seront communiqués au Conseil départemental fin septembre ou début octobre.

Durant la première session plénière prévue le mardi 15 octobre 2019, les jeunes élu(e)s seront amenés à endosser leur fonction et à définir les thèmes sur lesquels ils souhaitent s'investir pour aboutir à la réalisation d'un projet de mandat.

Les projets peuvent prendre différentes formes que les jeunes devront s'approprier (pièces théâtres, création d'une vidéo, découverte des institutions parlementaires, visite des lieux de mémoires, etc....).

Ils devront aboutir à une démarche citoyenne qui sera construite par les jeunes au cours du mandat dans différentes commissions qu'ils devront mettre en place.

### **Présentation du travail en commission**

Les jeunes élus travailleront d'abord en commissions de territoires, qui pourront aborder différentes thématiques. Le travail en commission sera encadré par des référents ou chefs d'établissements, les agents de la collectivité, et les jeunes en service civique du service

jeunesse du Conseil départemental. Les jeunes élus se réuniront en commission thématique au minimum 3 fois par année scolaire.

### **Présentation du travail en session plénière**

Les échanges en plénière permettront d'ouvrir le débat autour des thématiques travaillées en commissions, d'amender et de faire voter les projets proposés par les jeunes élus en fin de mandat. Il est prévu 2 sessions plénières par année scolaire pour la période 2019-2021.

Le Conseil Départemental Jeune et Citoyen se déroulera sur 2 années scolaires de la façon suivante :

- 2019-2020 – Période de repérage et d'échange, de formation et de préparation des travaux et de réflexion avec les élus du département,
- 2020-2021 – Période de mise en œuvre des projets et restitution, validation, réalisation et valorisation des travaux des jeunes élus, évaluation.

Le Conseil départemental prendra en charge l'ensemble des frais liés à l'exercice de leurs fonctions sur la période 2019-2021. Ils concernent les charges relatives à la restauration et à l'organisation des transports en commission et en session pour un fonctionnement optimal.

### **Organisation du COPIL**

Un comité de pilotage et de suivi opérationnel composé de chefs d'établissement de collèges, de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, du Vice-Président en charge de l'Education et de la Jeunesse, de la Vice-Présidente en charge du Dialogue Citoyen du Département et de la direction de l'Education et de la Jeunesse du Conseil départemental, accompagnera tout au long du mandat le CDJC. Il se réunira 2 à 3 fois par année scolaire.

### **Réalisation des projets :**

La réalisation des projets est prévue en deuxième année de mandat sur la période scolaire 2020-2021. En fin d'année 2020 aura lieu la séance plénière de clôture durant laquelle chaque groupe présentera les projets qui devront être réalisés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

### **Rôle du référent de collège :**

Les prérogatives du référent sont d'ordre pédagogique :

- accompagner les jeunes dans leur réflexion sans « faire à la place »,
- co-animer les commissions avec les agents et les jeunes en service civique du Conseil départemental,
- veiller au bon déroulement du fonctionnement des commissions,
- être le garant du projet pédagogique des CDJC,
- être le garant de la dynamique de groupe en lien avec les agents et les jeunes en service civique du Conseil départemental,

- assurer l'encadrement et la dynamique des groupes dans les établissements et dans les commissions

**Rôle des agents du Conseil départemental et des jeunes en service civique au sein du service jeunesse :**

- assurer la veille sur les orientations de l'institution,
- être le lien entre les jeunes, les élus et l'institution,
- rendre des comptes à la collectivité,
- accompagner les projets des jeunes,
- intervenir lors des commissions ou des groupes de projets en tant que représentant de l'institution,
- être garants du bon respect du règlement du CDJC,
- élaborer l'ordre du jour des commissions et des sessions en concertation avec les jeunes conseillers,
- envoyer les convocations et les invitations aux personnes-ressources pour participer en tant que consultant ou formateur aux sessions ou commissions,
- co-animer les sessions en plénière et les commissions,
- assurer le secrétariat du CDJC,
- assurer la communication interne.

**Financement du dispositif :**

Le financement global sur les 3 années budgétaires est estimé entre 30 000 € et 40 000 €. Pour la mise en place du CDJC en 2019, une somme de 12 000 € sera nécessaire pour couvrir l'ensemble des dépenses, dont le matériel pédagogique, la logistique, les frais de restauration et de transport. Ces crédits seront pris sur l'enveloppe budgétaire dédiée à la jeunesse. Le détail du financement ainsi que le règlement de fonctionnement du CDJC seront présentés et soumis lors du vote de la Dotation de Fonctionnement des Collèges prévu en session en septembre 2019.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le principe de mise en œuvre du CDJC,
- De prévoir une somme de 12 000 € pour l'ensemble des dépenses, dont le matériel pédagogique, la logistique, les frais de restauration et de transport,
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à l'exécution du CDJC.

*M. le Président :*

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

*Mme de Mauraige :* Je crois me souvenir que nous avons déjà mis en place il y a quelques années ce Conseil des Jeunes, et que cela n'avait pas vraiment fonctionné. Peut-être que ce n'était pas aussi élaboré.

Justement, en termes d'élaboration, je m'inquiète de savoir quel va être, dans les collèges, le créneau horaire qui va être réservé aux jeunes pour pouvoir caser ces réunions et ces interventions. C'est déjà compliqué, en effet. Ce sera dans quel programme ?

*Mme Delaporte :* Cela a été construit avec les chefs d'établissement. Ce sont les chefs d'établissement qui nous ont d'ailleurs conseillé de le faire sur le temps scolaire, et pas hors temps scolaire. Ils sont partis du principe qu'il y avait un intérêt pédagogique à cette démarche de Conseil Départemental Jeune et Citoyen, et qu'ils pouvaient aussi, de leur côté, faire entendre aux élèves, mais aussi à leurs parents que tout l'intérêt résidait aussi dans ce que les jeunes allaient apprendre pendant ces moments, à la fois en commission et en séance plénière, où ils seront une soixantaine dans la salle.

Nous misons sur le rôle pédagogique et formateur du dispositif et c'est donc dans le temps scolaire. Rappelons aussi que ce sont deux élèves par collège ; ce n'est pas toute une classe.

*Mme de Mauraige :* Pour autant, justement, ce n'est que deux élèves par collège. Si l'on se réfère à vos propos sur l'ouverture d'esprit donnée aux parents, grâce au projet, il aurait été intéressant d'avoir quelque chose qui soit ouvert à l'ensemble des élèves, car on n'en aura que deux, finalement.

*M. le Président :* Nous avons construit cela comme un projet pédagogique, construit avec les collèges. Rien n'obligeait les collèges à participer à ce projet pédagogique. Il faut que les deux membres élus du collège discutent avec leurs camarades, de façon à tirer les bénéfices de ce dispositif, qui est construit comme étant un projet pédagogique, élaboré entre le Département et les collèges, par rapport à notre politique de participation citoyenne.

*Mme Augendre :* Je me félicite que ce dispositif puisse être proposé. Dans nos mairies, nous avons souvent des conseils municipaux enfants. Lorsqu'ils partent en sixième, il est plus difficile de les réunir ; ils deviennent adolescents, et ils n'ont plus du tout les mêmes préoccupations. Je souhaiterais, si cela est possible, que nous ayons les documents à télécharger, car nous sommes dans les périodes des conseils d'administration dans les collèges.

Madame de Mauraige, c'est le même système que ce qui existe dans nos communes. Ils ne sont que deux, mais ils sont les porte-paroles de leurs camarades ; ils s'organisent pour mettre en place des relais pour

monter des actions, faire des propositions. Je pense qu'ils ont l'habitude de le faire.

*Mme Bouchard :*

La notion de projet pédagogique sert souvent, dans l'Education nationale, à couvrir toutes sortes de projets dont la description est très intéressante et dont les résultats effectifs sont, au mieux, aléatoires.

Pour ce qui est de la formation citoyenne des élèves, il y a déjà des tas de choses qui sont réalisées, en particulier au niveau de l'élection des délégués de classe, qui est traitée maintenant comme une élection officielle, avec passage dans l'isoloir, campagne préalable, etc. Déjà cela, très franchement, et il n'est pas certain que ce soit extrêmement efficace en termes de développement de la citoyenneté.

Par ailleurs, l'argument selon lequel c'est sur le temps scolaire, donc que cela ne pose pas de problème me paraît très critiquable. C'est la preuve, en réalité, que l'on n'arriverait pas à les impliquer si cela ne prenait pas la place des heures de cours. Même si cela ne concerne que deux élèves, qui sont dispensés de cours, pour faire une formation à la citoyenneté, etc., en réalité, c'est gênant pour la classe, et cela tend à leur donner à eux l'impression que les cours, c'est secondaire.

Je dirais que les intentions sont excellentes, mais que les résultats ne justifient peut-être pas qu'on se lance là-dedans.

*M. le Président :*

Je rappelle pourquoi nous faisons cela. Nous décidons d'avoir une action en termes de participation citoyenne, je pense qu'il faut aussi le faire vers les jeunes. Or, nous avons la compétence des collèges. Nous sommes chargés de faire des propositions à l'Education nationale et aux principaux des collèges en termes de citoyenneté. On ne fait jamais assez quant au sujet de la citoyenneté. Ce que nous faisons est-il en plus, en trop ? Cela pourrait se discuter.

Dire que l'on fait assez ; manifestement, au vu des résultats, on ne fait pas assez en termes de citoyenneté, et aujourd'hui on ne construit pas des citoyens. Tout ce qui est fait et qui doit nous amener à améliorer la construction des citoyens *a priori* est sur autre chose.

Si cela ne fonctionne pas, on se retirera sur la pointe des pieds, et on dira que l'on n'est pas efficace, mais nous pourrions voir que le Département peut amener sa petite pierre en termes de participation citoyenne, de construction de la citoyenneté dans nos collèges. Notre responsabilité est de proposer, mais si la communauté enseignante, la DASEN, avaient dit qu'ils ne voulaient pas de ce dispositif, nous ne l'aurions pas mis en place. S'il existe, c'est que les communautés enseignantes des collèges ont décidé que cela pouvait être intéressant. Je rappelle que, sur 30 collèges, 30 ont dit qu'ils avaient envie de participer. Si cela n'avait pas été cela en termes de résultats, nous ne l'aurions pas fait.

M. Joly :

Il faut surtout déjà tirer parti de l'expérience précédente, et voir en quoi il y a eu des aspects positifs, et en quoi certains aspects n'ont pas donné les fruits que l'on souhaitait porter. J'ai en tête ce qui se faisait, et j'ai un peu ma part de responsabilité là-dedans. Je me souviens qu'un jour des jeunes collégiens de 14 ou 15 ans avaient proposé de mettre en place des musées de la Nièvre. Je me suis demandé ce qu'il se passait, car, me revoyant à cet âge-là, je me suis demandé si cela aurait été ma première demande, à cet âge-là, d'aller visiter les musées. Je me suis donc demandé si tout cela n'était pas un peu orienté quand même par ceux qui animaient. Il faut que nous soyons très attentifs à ce que l'on ne soit pas sur une approche formelle, mais qu'il y ait vraiment du contenu.

C'est une initiation à la citoyenneté, et quelle que soit la manière dont on le fait, c'est toujours utile. Cela participe à des moments d'éducation populaire dont on a besoin ; il y a de moins en moins de lieux où l'on apprend le vivre-ensemble. Tout cela a besoin de montrer que l'on est des individus avec nos spécificités, mais que l'on existe aussi dans le collectif ; et le collectif aussi nous aide à aller plus loin dans la construction de nos personnalités et de notre parcours de vie personnelle et professionnelle. Cela me paraît quand même important. Dans un moment où l'on a beaucoup de contestation des corps intermédiaires, et où les institutions sont contestées, il faut rappeler que les corps intermédiaires sont nécessaires, quelle que soit l'échelle. Qu'un dialogue constructif soit organisé, cela me paraît important ; et une démarche comme celle-ci peut y participer. Il faut surtout voir comment on articule ce qui peut être une forme de démocratie directe, c'est-à-dire la manière dont on fonctionne sur les réseaux sociaux en raisonnant à partir d'éléments plus ou moins justes ou plus ou moins faux, et rappeler que cette manière de communiquer, en démocratie directe, doit nécessairement s'articuler avec des instances représentatives, et cela me paraît plutôt intéressant dans la période dans laquelle nous sommes.

Ce sont des moments où l'on va cultiver l'esprit critique. C'est cela qui est fondamental : permettre aux jeunes d'avoir de la distance par rapport à ce qui leur est dit, à ce qu'ils pensent eux-mêmes, parce que – quel que soit l'âge d'ailleurs ; et à nos âges aussi – il arrive parfois que l'on raisonne avec des *a priori*, mais on n'est plus dans un temps où les *a priori* peuvent être utiles pour avancer.

Le dernier élément est qu'il faut que ce soit l'occasion également de cultiver l'estime de notre territoire. C'est-à-dire que l'on regarde ce que l'on est, avant de regarder ce qu'il y a ailleurs ; voir comment on est riche de ce que l'on a avant d'être pauvre de ce que l'on n'a pas, comme le rappelait Jean Bojko.

C'est un pari. On ne sait pas ce que cela donnera à la fin. Mais on aura peut-être posé des graines, qui pourront germer véritablement dans un an, dans trois ans, dans cinq ans, mais c'est une expérience qui, à mon

avis, aura apporté quelque chose aux jeunes qui auront participé. L'enjeu est de voir comment, de leur côté, ils sauront à la fois s'inspirer de ce que leurs camarades leur apporteront, mais également ensuite rayonner auprès d'eux sur ce qu'il aura pu être décidé de faire. Donc, à suivre. Avec vigilance, bien sûr. Mais avec entrain !

*Mme Delaporte :*

Juste une petite précision. Ce n'est pas pour dire que les cours en classe sont moins importants que la démarche et le projet.

La première expérience a apporté des conclusions. La difficulté était l'accompagnement des jeunes, car on était là hors temps scolaire, et c'était donc des professionnels de l'Education nationale qui les accompagnaient, et on était en difficulté sur ce point. Les jeunes étaient, en règle générale, regroupés tout le temps à Nevers, et il y avait des problèmes de transport. On va les faire se réunir plus proche de leurs territoires, par des commissions sur des regroupements géographiques ; il y aura donc déjà moins de difficultés de transport.

Les projets qu'ils vont proposer et mettre en place peuvent être aussi utilisés dans le cadre de la présentation au Brevet des collèges. Ce sont des actions qu'ils peuvent utiliser dans ce cadre-là. C'étaient quelques précisions que je voulais apporter.

*M. le Président :*

Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté. 8 abstentions.**

## **RAPPORT N°10: SUBVENTION – CONCOURS MEILLEURS APPRENTIS DE LA NIEVRE**

*Mme Guérin :*

Le rapport a pour objet d'engager, dans le cadre des actions spécifiques, le soutien de la collectivité au profit d'une manifestation présentant un intérêt départemental, à savoir le Concours des Meilleurs Apprentis de la Nièvre. La subvention est exclusivement réservée à l'organisation du « Concours 2019 des Meilleurs Apprentis de la Nièvre ». La subvention au Groupement des Meilleurs Ouvriers de France de la Nièvre pour l'organisation du « concours 2019 des Meilleurs Apprentis de la Nièvre » se monte à 2 000 €. Le Conseil régional est sollicité, par ailleurs, à hauteur de 3 000 €.

*M. le Président :*

Cela fait deux ans que je participe à la remise des récompenses. J'essaierai de vous faire part de la date à laquelle cela se fait, car c'est vraiment un moment extrêmement intéressant. Tous les jeunes viennent, en général, et on peut voir que des jeunes Nivernais font des

formations dans des métiers très intéressants, et réussissent. 5 Nivernais participent au concours national. Nous avons donc de bons résultats dans la Nièvre, et j'essaierai de vous faire passer la date à laquelle se tiennent les remises de récompenses, pour ceux qui auront envie d'y participer.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N°11 : POLITIQUE SPORTIVE – AIDE A 9 MANIFESTATIONS SPORTIVES**

*M. Balleret :*

Ce rapport porte sur les 9 manifestations qui seront organisées entre le 16 août et le 22 septembre 2019. Les autres se déroulant après cette date ou n'ayant pas pu être instruites en raison d'un dossier incomplet seront présentées lors de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

- 63<sup>ème</sup> Grand Prix de La Machine - Comité d'organisation du Grand Prix cycliste. C'est la seule course cycliste de Bourgogne de niveau Elites 2 et 3 inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme. Une cinquantaine de coureurs participeront à cet événement où plus de 800 spectateurs sont attendus.

- La « Jean-François Bernard » - Club Cyclotouriste Corbigeois. Epreuve cyclotouriste ouverte à toutes les personnes de 18 ans et plus (licenciées ou non).

- La Sauvignoise - CLAS Sauvigny-les-Bois. 26<sup>ème</sup> édition de cette manifestation nature ouverte à tous proposant différentes activités et parcours : courses et randonnées VTT de 8 à 60 kilomètres, randonnées de 8 à 15 kilomètres et marche nordique de 8 kilomètres. Elle réunit plus de 1 200 personnes.

- Tournoi des 60 ans - AS Fourchambault Sports Boules. A l'occasion des 60 ans du club, l'AS Fourchambault Sport Boules organise un tournoi homologué de niveau national par la fédération. Les concours sont ouverts aux licenciés âgés de la catégorie séniors (de 18 à 60 ans). Une centaine de participants est attendue.

- Tournoi Régional de tennis de table - AS Varzy Tennis de table. Seul tournoi régional homologué en Bourgogne-Franche-Comté (hors championnat de Bourgogne Franche-Comté). 130 participants de toutes catégories et provenant de toute la région sont attendus.

- Trail de nuit Pouguois - Raid Nature 58. Organisation de randonnées et courses nocturnes de trail et marche nordique sur différentes distances (de 8 à 21 kilomètres) à Pougues-les-Eaux. 250 participants des catégories cadets à masters sont attendus.

- « Sentez-Vous Sport » - ADESS 58 L'ADESS organise conjointement avec l'association Famillathlon une journée sport et prévention à Nevers au stade de la Baratte. Les participants pourront découvrir et pratiquer une trentaine d'activités sportives. 12 stands de prévention et de sensibilisation sur les conduites à risques et sur les bienfaits du sport sur la santé sont également mis en place. Pour cette journée, l'ADESS fait appel à de nombreuses associations sportives du département. Plus de 1 000 participants de tous âges sont attendus.

- Raid Nature Handi-valide - Association DREAM Raid multisports. Il est organisé aux Settons, en collaboration avec le comité départemental handisport. Les personnes en situation de handicap participent aux activités (course à pied, vélo, randonnées équestres, tir à l'arc...) en équipe avec des personnes « valides », et notamment des collégiens. Près de 130 participants sont attendus.

- Rallye de la Cure. Organisé par « Pagayez Morvan ». Compétition de descente kayak sur la Cure au Saut du Gouloux ouverte à plusieurs catégories (adultes, enfants). Plus de 300 participants provenant de toute la France sont attendus.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe de la subvention pour chacune des manifestations, répartie comme suit :

. 63<sup>ème</sup> Grand Prix de La Machine. Comité d'organisation du Grand Prix cycliste : 900 €

. La « Jean-François Bernard ». Club Cycliste Corbigeois : 630 €

. La Sauvignoise. CLAS Sauvigny Les Bois : 500 €

. Tournoi des 60 ans. AS Fourchambault Sports Boules : 500 €

. Tournoi Régional de Tennis de table. AS Varzy Tennis de table : 900 €

. Trail de nuit Pouguois. Raid Nature : 500 €

. « Sentez-vous Sport ». ADESS 58 : 1 800 €

. Raid Nature Handi-valide Association Dream : 1 500 €

. Rallye de la Cure. « Pagayez Morvan » : 500 €.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°12 : DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE 2019 – SUBVENTIONS A 14 ASSOCIATIONS**

M. Balleret :

Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention à 14 associations pour un montant de 150 570 €.

### **1) L'aide aux associations culturelles**

- Association CAMOSINE. Afin de permettre à l'association CAMOSINE de faire face à ses frais de fonctionnement (4 salariés), il convient de lui attribuer dès maintenant une subvention de 40 000 € représentant le premier acompte de la subvention 2019. Le montant d'une subvention complémentaire au titre de l'année 2019 sera déterminé après présentation par la structure de son projet d'activité ainsi que du bilan d'activité et des bilans financiers de l'exercice 2018.

- Association Trait d'Union 58 - 31<sup>ème</sup> édition du salon du livre du 24 au 26 mai 2019 et 24<sup>ème</sup> festival des Avant-Premières du 15 au 17 novembre 2019 à Cosne-sur-Loire. Au vu du budget destiné aux manifestations culturelles, il vous est proposé de reconduire la subvention 2018, soit 2 000 €.

- Association Les Fêtes de l'Abbaye 29<sup>ème</sup> édition des Fêtes musicales de Corbigny qui se dérouleront du 4 au 11 août 2019. Il est proposé de régler 4 000 €.

- Association AMELODIE, Sougy-sur-Loire. Saison 2018 / 2019 (de septembre 2018 à août 2019).

- Les Nuits Musicales de Bazoches du Morvan. 29<sup>ème</sup> édition qui se déroulera du 18 au 21 juillet 2019 pour le festival d'été auquel s'ajoute un concert de Noël en décembre. Il est proposé 4 000 €.

- Association Voix du Monde - « 2019, l'année des Voix du Monde » de mars à décembre 2019 sur le chant choral. Il est proposé 1 500 €.

- « Au Prés des Etoiles », 6<sup>ème</sup> édition du festival des Balkans (arts vivants) les 2 et 3 août 2019 à Taconnay. Il est proposé 800 €.

- 11<sup>ème</sup> édition de la Fête de l'accordéon, à Luzy du 9 au 11 août 2019. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 300 €.

- « Les rendez-vous 2019 de l'Opéra Voyageur ». 9 rendez-vous lyriques dans plusieurs villes et villages des communautés de communes de Morvan Sommets Grands Lacs, Bazois Loire Morvan et Tannay Brinon Corbigny. Il est proposé la somme de 2 000 €.

- Les Amis du Festival des Idées - 1<sup>er</sup> festival des Idées à La Charité-sur-Loire qui se déroulera du 5 au 7 juillet 2019. Ce festival vise à créer un cadre de débats et de confrontations d'expériences sur les principaux sujets de société, avec des intervenants de haut niveau. France Info parlait ces jours-ci de l'originalité de ce festival. Il est proposé de régler une somme de 6 000 €.

### **2) L'aide à l'édition :**

Les Amis du Vieux Varzy. Edition du bulletin annuel n°30. Il est proposé 620 €.

Association Cerciacum. Edition d'un livre intitulé « Le Petit Saint-Seine illustré ». Il est proposé d'attribuer la subvention demandée, soit 550 €.

Association des Amis de Claude Tillier. Edition d'un ouvrage « Mon oncle Benjamin » de luxe. Il est proposé d'attribuer 300 €.

### **3) Partenaires Acteurs Culturels Structurants**

Association Parc de Saint-Léger – Centre d'Art Contemporain Activités 2019. La subvention totale que nous avons déterminée est de 165 000 €. Nous avons versé au début de l'année 82 500 €. Il vous est proposé de verser le solde lié à la deuxième moitié de 2019.

*M. le Président :*

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **RAPPORT N°13 : DON DE PASCAL MILLET**

*M. Balleret :*

Nous avons reçu Pascal Millet lors d'une précédente Session. Pascal Millet, créateur nivernais d'excellence, installé dans plusieurs maisons de haute-couture parisiennes, a souhaité s'associer au projet départemental de création de la Cité Muséale, en le parrainant et en offrant au Musée du Costume 114 pièces de haute-couture et de prêt-à-porter de luxe d'une valeur totale estimée à 65 000 €.

Ce don exceptionnel représente une opportunité pour le département, puisque Pascal Millet, qui connaît parfaitement le milieu de la haute-couture, sera l'ambassadeur de notre territoire culturel en facilitant à la fois le prêt de robes dans l'organisation des futures expositions temporaires, mais aussi les propositions de dons. Ces 114 pièces permettront de remplir les présentations au public et d'agrandir l'histoire des collections du Musée du Costume jusqu'en 2018.

Il vous est donc proposé d'approuver officiellement le don du créateur Pascal Millet au Département d'une valeur estimée à 65 000 €. Il a accepté d'être le parrain du Musée du Costume de Château-Chinon.

*M. le Président :*

Y a-t-il des commentaires ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est à l'unanimité.**

## **RAPPORT N°14 : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) : CONVENTIONS FINANCIERS – EVOLUTION DU FSL PETITS TRAVAUX**

*M. Legrain :*

Le présent rapport vise, d'une part, à la signature d'un avenant à la convention avec EDF et des conventions annuelles avec ENGIE et le Syndicat Intercommunal Electricité, d'Equipelement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), et d'autre part, à l'évolution des aides possibles dans le cadre de petits travaux liés à la précarité énergétique.

Le FSL s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) renouvelé pour 2015-2021.

La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions a renforcé ce dispositif national, affirmant le droit pour tout ménage éprouvant des difficultés particulières du fait d'une situation de précarité à une aide de la collectivité pour accéder ou préserver son accès à une fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Ce rapport s'intègre dans l'axe 2 : « construire l'avenir et le bien-vivre des Nivernais » du plan d'action 2016-2021 validé par l'assemblée départementale et s'inscrit également dans l'axe 3 : « innover et expérimenter pour plus de solidarités » et plus particulièrement dans la priorité départementale « apporter des réponses collectives aux défis sociaux ».

### **Avenant EDF et conventions financières**

Dans le cadre des aides à l'énergie, le FSL accorde, dans les conditions définies par son règlement intérieur, des aides financières à des personnes qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'eau et d'énergie.

1 923 aides ont été attribuées au cours de l'année 2018 dans le cadre du FSL « eau, énergie » pour un montant global de 421 141,19 € dont 1630 aides à l'énergie (environ 80 % des dossiers d'aide) qu'elles soient curatives ou préventives avec environ 43,80 % des demandes pour des factures EDF, environ 19,3 % des demandes pour ENGIE et environ 21,70 % pour d'autres fournisseurs d'énergie (bois, fuel...).

Les 226 293 autres aides attribuées concernant l'eau, le paiement d'impayé d'assurance locative et le changement de puissance de compteur.

EDF, ENGIE et le SIEEEN sont des partenaires financiers historiques du Département qui participent au financement du fonds FSL.

### EDF :

Au titre de l'exercice 2018, EDF a abondé le fonds à hauteur de 80 000 €, soit environ 19 % du budget FSL « eau, énergie ». Ces sommes

ont été consacrées aux aides aux impayés d'électricité et de gaz ainsi qu'aux aides préventives. La convention de partenariat précise les engagements réciproques du Département et d'EDF notamment en termes d'instruction et de suivi des demandes d'aides financières. Cette convention a été conclue en 2018 pour une année. Elle est renouvelable deux fois par tacite reconduction. Cette année, EDF a établi un avenant relatif à la mise en œuvre du règlement du 27 avril 2016 visant à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (RGPD). Cela modifie l'article 9 de la convention de partenariat qui a été signée en 2018. L'avenant prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour 2019, EDF prévoit de maintenir sa subvention et envisage une subvention supplémentaire en lien avec l'évolution des aides au titre du FSL dans le cadre de la précarité énergétique.

#### ENGIE :

Au titre de l'exercice 2018, ENGIE a abondé le fonds à hauteur de 13 000 €, soit 3,10 % environ du budget FSL « eau, énergie ». Ces sommes ont été consacrées aux aides aux impayés d'électricité et de gaz ainsi qu'aux aides préventives. Depuis 2018, la convention est conclue pour une durée d'un an. Cette convention définit les engagements réciproques du Département et d'ENGIE en termes d'instruction, de suivi des demandes d'aides financières et de rapport mensuel et annuel réalisé au titre du FSL. En 2019, ENGIE a prévu d'intervenir sur le même montant.

#### SIEEEN :

Au titre de l'exercice 2018, le SIEEEN a octroyé 30 000 €, soit environ 7,10 % des dépenses FSL « eau, énergie ». Ces sommes ont été consacrées aux aides financières destinées aux personnes en situation d'impayés d'énergies ainsi qu'aux aides préventives. Avec le SIEEEN, il s'agit d'une convention annuelle qui est reconduite pour 2019. Cette convention définit le montant et les modalités du concours financier du SIEEEN ainsi que les modalités d'instruction et de suivi des demandes d'aides financières. Pour 2019, le SIEEEN maintient, à même hauteur, son implication financière dans le cadre de la convention « solidarité énergie » validée en bureau syndical, le 12 avril 2019.

Il vous est proposé de signer l'avenant EDF concernant la protection des données à caractère personnel et les conventions annuelles avec ENGIE et le SIEEEN, qui apportent un soutien financier au Département, en lien avec les dépenses liées au FSL.

#### **Evolution du FSL Petits travaux en FSL Précarité énergétique**

Depuis 2013, le Conseil départemental a mis en place le fonds de lutte contre la précarité énergétique intitulé FSL « petits travaux » apportant une aide de 3 500 € maximum. Pour faire face aux difficultés d'utilisation et pour une meilleure cohérence avec le Fonds

Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Energie (FNAME), la procédure a évolué dès 2014 en déléguant à la commission FNAME les décisions d'attributions financières du FSL petits travaux, le repérage du public éligible restant de la compétence des sites d'action médico-sociale.

De 2013 à 2018, les travailleurs sociaux du Conseil départemental ont permis à 655 ménages de bénéficier d'un bilan thermique avec un thermicien de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) ou du Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM). Ces diagnostics, réalisés en présence des travailleurs sociaux à l'origine de la saisine du thermicien, ont fait l'objet d'un examen par la commission FNAME et ont permis d'orienter un grand nombre des dossiers vers les aides « Habiter Mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

De sa création à 2018, le FNAME construit en complémentarité de ce dispositif national, est intervenu dans le traitement de 105 dossiers sur 140 accords de paiement.

En revanche, le FSL « petits travaux » a été peu mobilisé depuis sa création, soit 36 dossiers traités de 2013 à 2017 pour un budget de 44 256,01 €. En 2018, il y a eu 3 dossiers pour un montant total de 4 039,52 €. La faible mobilisation de ce dispositif s'explique par la subsidiarité du FSL qui ne peut être attribué qu'après les aides légales, soit après versement du crédit d'impôt par exemple. Cela a conduit la commission FNAME à abandonner les décisions FSL pour les restes à charge « Habiter Mieux ». De plus, la procédure de mise en œuvre s'est avérée trop complexe et trop longue tant au niveau des équipes socio-administratives des sites d'action médico-sociale que du public.

Un groupe de travail composé de travailleurs sociaux (Assistante Sociale de secteur, Conseillère en Economie Sociale et Familiale et Travailleur Social d'Insertion) et de personnel administratif s'est réuni depuis 2018 pour travailler sur une nouvelle forme d'intervention financière du FSL. Il a été décidé de prioriser une prise en charge rapide sur des petites réparations (fuite d'eau, chasse d'eau...) ou l'achat de petit électroménager non finançable par le FNAME ou par des aides nationales. C'est pourquoi l'intervention des thermiciens n'est plus nécessaire désormais.

Il convient de renommer ce type d'aide « FSL précarité énergétique » pour le distinguer, d'une part, de sa version initiale qui s'inscrivait davantage dans des travaux plus conséquents, et d'autre part, car son montant s'élève à un maximum de 700 €/ménage sur une période de 36 mois. Il peut toujours se cumuler à une aide du FNAME dans la limite de 3 500 €.

EDF envisage de soutenir l'évolution de ce fonds en apportant une subvention supplémentaire fin 2019 ou pour 2020. Afin de favoriser le maintien dans le logement dans des conditions décentes et permettre la mobilisation du FSL dans le cadre des économies d'énergie, il vous est proposé une nouvelle fiche « FSL précarité énergétique » dans le règlement intérieur du FSL et une actualisation du Règlement

Départementale d'Aide Sociale (RDAS) pour une mise en œuvre par les sites d'action médico-sociale au 1er septembre 2019.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'avenant 2019 à la convention départementale de partenariat avec EDF pour la gestion du dispositif «solidarité énergie» du Fonds Solidarité Logement ainsi que tout document afférent à son application,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention départementale de partenariat avec ENGIE pour la gestion du dispositif «solidarité énergie» du Fonds Solidarité Logement pour l'année 2019 ainsi que tout document afférent à son application,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention départementale de partenariat avec le SIEEEN pour la gestion du dispositif «solidarité énergie» du Fonds Solidarité Logement pour l'année 2019 ainsi que tout document afférent à son application,
- d'approuver le règlement intérieur du FSL actualisé avec la fiche «FSL précarité énergétique»,
- d'approuver les modifications apportées au Règlement Départemental d'Aide Sociale sur la fiche G6.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **AXE 3 : INNOVER ET EXPERIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITE**

**RAPPORT N°15 : SIGNATURE DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE 2019 A 2023 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE ET L'ASSOCIATION AEHM**

*M. le Président :*

En l'absence de Fabien Bazin, je vais présenter ce dossier.

L'AEHM, Association Européenne des Handicapés Moteurs (loi 1901 à but non lucratif) anime 7 structures réparties dans la France, dont la "Résidence les Marizys" située à La Machine accueille.

Cette structure comprend :

- Un foyer de vie disposant d'une place d'hébergement temporaire et de 81 places habilitées à l'Aide Sociale dont 45 en hébergement

complet type internat et 12 places au sein d'appartements, studios et logements permettant la vie à 2.

- Un SAVS disposant de 18 places dont les missions sont orientées vers l'accompagnement des résidents quittant l'établissement et désirant s'installer à La Machine ou Decize.

- Le Service Mobile de Coordination des Soins pour personnes en situation de Handicap vieillissantes résidant en Foyer de Vie nivernais.

Le CPOM est signé sur cinq ans ; à mon avis, cela donne plus de visibilité. La dotation globale est stable, autour de 5,4 M€, avec pour le Département une dotation située entre 1,4 M€ et 1,6 M€ sur le CPOM.

En ce qui concerne les effectifs, les évolutions prévues sont les suivantes :

. Sur le SAVS : 3,70 ETP, soit 1 ETP en moins.

. Sur le foyer « Les Marizys », 84,97 ETP (1,10 ETP de plus).

Le CPOM prévoit 1 783 340 € d'investissements sur cinq ans, financés sur fonds propres et emprunt.

On a une évolution relativement stable du prix de journée, puisque l'on va passer de 180,97 € en 2019 à 175 € en 2023.

Je pense vous avoir dit l'essentiel.

Je me félicite, et je pense que Daniel Barbier se félicite avec moi, de voir qu'il y a 1,8 M€ d'investissements qui vont être faits sur ces cinq ans. Ils vont entraîner des projets architecturaux.

On constate donc une baisse des tarifs prévue, et donc de la dotation du Département, qui va représenter pour nous une économie de 1 M€ sur ces cinq ans.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°16: CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE – REPARTITION DES FINANCEMENTS 2019**

*Mme Louis-Sidney :*

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, présidée par le Département et l'Agence régionale de santé a déterminé la répartition des financements dans le cadre du programme coordonné des actions individuelles et collectives de prévention pour les Nivernais de 60 ans et plus.

La campagne de financement d'actions de prévention par la Conférence des financeurs pour l'année 2019 a débuté en mai par le lancement d'un appel à candidatures dans le cadre de son programme d'actions de prévention. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a attribué au département de la Nièvre pour l'exercice 2019 des concours à hauteur de 623 541,99 € pour les actions de prévention autres que celles réservées aux résidences autonomie.

### **Les actions pluriannuelles**

En 2018, 9 actions de prévention pluriannuelles ont été retenues par la Conférence dont 6 projets avec un financement sur 2019 et 3 dossiers avec un financement sur 2019 et 2020 sous réserve des résultats obtenus dans un bilan intermédiaire. Au regard des éléments apportés par les porteurs de ces actions et de la demande de non-reconduction émanant d'un porteur, la Conférence a décidé que 8 de ces actions vont bénéficier de financements pour l'exercice 2019 pour un total de 178 797 €.

### **Les actions menées par le Groupement d'Intérêt Economique Ingénierie et Maintien à domicile des Personnes Âgées (GIE IMPA)**

Le GIE IMPA mène chaque année des actions de prévention sur la région. La Conférence des financeurs de la Nièvre participe depuis 2017 au financement de certaines de ces actions. En 2019, la Conférence souhaite consacrer un maximum de 43 100 € dédiés au financement :

- de 8 ateliers « Bons Jours » en plus des 36 ateliers pris en charge par le GIE IMPA,
- de 44 séances bilans - d'une participation au Salon des Séniors,
- de l'organisation d'événements de proximité culturels et préventifs « Bien vieillir ».

En plus de ces actions, la Conférence des financeurs souhaite déléguer la gestion d'un maximum de 18 334 € au GIE IMPA pour le financement d'actions de prévention qui seront sélectionnées à l'issue d'un appel à projets sur la lutte contre l'isolement. Il s'agit de permettre la réalisation d'actions de prévention pour des personnes en perte d'autonomie (GIR 3-4 et GIR 1-2) en plus des actions organisées pour un public plus autonome.

### **L'ingénierie de la Conférence des financeurs**

La CNSA laisse la possibilité aux Départements d'utiliser une partie de l'enveloppe budgétaire dans la limite de 60 000 € pour financer les dépenses d'ingénierie. Ces dépenses contribuent de manière décisive à la mise en œuvre du programme d'actions de prévention. Par

conséquent, 60 000 € seront dédiés aux frais d'ingénierie sur l'exercice 2019.

### **Le programme d'action de prévention 2019 et les actions de prévention à destination des EHPAD**

Un appel à candidatures a été lancé en mai afin de permettre la réalisation d'actions de prévention sur tout le territoire de la Nièvre. Les membres de la Conférence se réuniront en juillet 2019 afin de décider des actions qui seront financées avec le reste de l'enveloppe budgétaire.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à engager les crédits nécessaires aux actions relevant du programme d'actions de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et à l'ingénierie de cette Conférence,
- d'approuver les termes de la convention de financement dans le cadre du programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre,
- d'approuver les termes de la convention de financement avec le Groupement d'Intérêt Économique « Ingénierie et Maintien à domicile des Personnes Âgées » visant à la mise en place d'ateliers « Bons Jours », de séances bilans, d'événements de proximité culturels et préventifs « Bien vieillir » et d'une participation au salon des seniors,
- d'approuver les termes de la convention de délégation de gestion avec le Groupement d'Intérêt Économique « Ingénierie et Maintien à domicile des Personnes Âgées » visant au financement d'actions de prévention dans le cadre de leur appel à projets lutte contre l'isolement,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et toute pièce nécessaire à leur exécution.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Je passe au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **RAPPORT N°17 : RENOUELEMENT D'HABILITATION DU CeGIDD**

*Mme Augendre :*

Le présent rapport vise à valider la demande de renouvellement d'habilitation du Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des Infections Sexuellement Transmissibles.

Une convention a été conclue le 7 novembre 2013 entre le conseil départemental de la Nièvre et l'Agence Régionale de Santé pour une durée de 5 ans afin de permettre à la Collectivité de mettre en place un Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG) et un Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDDIST).

La loi de financement de la sécurité sociale de 2015 a permis à ces deux structures d'être habilitées et d'évoluer vers une structure unique : le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic : CeGIDD au 1er janvier 2016.

L'installation du CeGIDD permet de toucher une population précaire plus défavorisée et un dépistage plus précoce des patients touchés par une infection sexuellement transmissible.

Le CeGIDD est financé par l'Agence Régionale de Santé par le biais du Fond d'Intervention Régionale (FIR) à hauteur de 204 000 € en 2018. Le montant de la dotation 2019 n'est pas encore connu.

L'activité du CeGIDD sur les trois dernières années est la suivante :

- . mettre en œuvre la politique de lutte contre les IST,
- . assurer un service public en matière d'information, de dépistage et de diagnostic des IST,
- . assurer l'accueil, l'information, le conseil personnalisé et l'accompagnement vers une prise en charge médicale et sociale adaptée, principalement en direction des populations vulnérables,
- . développer une démarche de prévention et d'incitation au dépistage, en lien avec les orientations de l'ARS et de la Haute Autorité de Santé (HAS),
- . promouvoir les actions de dépistage hors des murs vers les populations les moins susceptibles de fréquenter le centre (CHRS, CARRUD...),
- . participer à la surveillance épidémiologique de la population consultante en lien avec l'ARS et l'Institut de Veille Sanitaire (INVS).

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de demande du renouvellement d'habilitation du Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) qui sera adressé au Directeur général de l'ARS,
- d'autoriser le Président du conseil départemental à signer tout document relatif à ce projet.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions ?

*Mme de Mauraige :*

Que veut dire CARRUD ?

*Mme Julien :* Centre d'accueil et d'accompagnement à la rééducation des risques des usagers de drogue.

*M. le Président :* Y a-t-il des questions ?  
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°18 : PROMOTION DE L'ACCUEIL PETITE ENFANCE – SOUTIEN A LA PARENTALITE**

*Mme Fleury :* Il s'agit d'attribuer des subventions aux associations développant des actions de soutien à la parentalité pour un montant total de 7 424.00 € au titre de l'année 2019.

Le soutien à la parentalité est un marqueur majeur de nos politiques, et notamment de nos politiques de prévention.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe des subventions d'un montant total de 7 424 € répartis comme suit :

- . 674 € au Centre Social Médio-Esgo
- . 500 € au Centre Social de Corbigny
- . 850 € au Centre Social de Guérigny
- . 500 € au Centre Social de Fours
- . 1 500 € au Centre Social d'Imphy
- . 500 € au Centre Social de Fourchambault
- . 400 € au Centre Social de Varennes-Vauzelles
- . 1 000 € au Centre Social intercommunal des Portes du Morvan
- . 1 500 € au CCAS de Nevers.

*M. le Président :* Personne n'est contre ni ne s'abstient sur ce dossier ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**AXE 4 : CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGEE DE LA QUALITE DE VIE**

**RAPPORT N°19 : BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR L'EXPLOITATION DU VILLAGE-VACANCES DE SAINT-AGNAN**

*M. Herteloup :* Il s'agit de se prononcer sur le projet de bail emphytéotique concernant la remise en exploitation du village-vacances de Saint-Agnan par l'association Majaz'l.

L'association Majaz'l, présidée par Monsieur Gêrôme Bugnon était à l'origine une compagnie itinêrante réalisant des spectacles équins. Elle a souhaité se sédentariser à Saint-Agnan dans l'été 2017 dans le cadre d'une convention de location précaire du village-vacances, propriété du Département sans exploitation depuis 2009 suite à la liquidation de la FOCEPY.

L'association Majaz'l, accompagnée par la BGE Nièvre Yonne dans le cadre du dispositif de la communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs en faveur des porteurs de projets, souhaite pérenniser son installation à Saint-Agnan en mettant en œuvre un projet qui se fonde sur des activités liées aux spectacles équestres, au manège existant sur le site, ainsi que dans les domaines de l'hébergement, de la restauration et de la location de salles.

Or, comme la remise en état d'exploitation du village-vacances nécessite des investissements importants non prévus par le Département, Majaz'l, doit trouver des financements externes qui sont indispensables à la mise en œuvre de son projet.

Pour ce faire, Majaz'l doit pouvoir justifier de la propriété foncière ou d'un bail de longue durée lui conférant des droits réels immobiliers sur l'ensemble foncier de 13 hectares, 52 ares, 20 centiares.

La conclusion d'un bail emphytéotique de droit privé est susceptible de concilier les besoins de l'association et les attentes du Département dont l'intérêt est de demeurer propriétaire dans le cadre d'un accompagnement partenarial du projet.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe du partenariat avec l'association Majaz'l visant à la remise en exploitation du village-vacances de Saint-Agnan,
- d'approuver les termes du projet de bail emphytéotique de 99 ans ci-joint avec l'association Majaz'l portant sur les parcelles cadastrées section AB numéros 20, 21, 100, 119, 120, 121, emprise du village-vacances, moyennant une redevance annuelle de base à terme échu de 23 000 € actualisée chaque année en application de l'indice du coût de la construction, et sur laquelle durant les quarante premières années sera opérée une déduction du total des dépenses éligibles réalisées et justifiées par Majaz'l, plafonnée à 96 % de la redevance annuelle de base, dans le cadre de la remise en exploitation du site.
- d'autoriser le Président du conseil départemental à signer le bail emphytéotique qui sera rédigé dans sa version définitive par le notaire de l'association Majaz'l, Maître Seguin Voye à Saulieu (21), ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à l'exécution de cet acte.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°20 : REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP – DEPARTEMENT DE LA NIEVRE**

*M. Herteloup :*

Le sujet a déjà été évoqué. La question est d'importance, puisqu'il faut rappeler que le transport adapté dans la Nièvre représente pour la collectivité un coût annuel de 950 000 €. C'est donc une action importante, qui nous est restée dévolue après la reprise par la Région des transports scolaires.

L'organisation et le fonctionnement des transports scolaires présentent le caractère d'un service public dont l'accès est soumis au respect du principe d'égalité entre les usagers. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés.

L'existence de ce régime de droit commun n'exclut pas, toutefois, la possibilité pour une collectivité publique d'organiser, sous certaines conditions, un service de transport. Il est en effet possible d'organiser des services de transport en petits véhicules et/ou adaptés en faveur de catégories particulières d'usagers.

Le présent règlement a pour objet de définir et décrire les modalités déterminées par le Département de la Nièvre pour organiser et financer le transport des jeunes nivernais en situation de handicap entre leur domicile et leur établissement scolaire. Il définit les critères permettant de déterminer les personnes pouvant avoir droit à la possibilité d'être pris en charge dans le cadre des déplacements, la nature des trajets concernés. Par «établissement scolaire», par exemple, il faut entendre «établissement le plus proche du domicile de l'élève dispensant l'enseignement souhaité et compatible avec son handicap, sauf si l'affectation est décidée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale en fonction des places disponibles.

Ce petit exemple pour montrer qu'il y a des logiques dans ce que nous pouvons accompagner et déterminer comme transports, mais il peut aussi, selon les situations, y avoir des exceptions, sur injonction des services départementaux de l'Education nationale.

D'autres cas particuliers. Pour les élèves qui effectuent des stages non rémunérés ou en examens liés à la scolarité, les déplacements en stage, par exemple, ne sont pas rémunérés de façon obligatoire dans le cadre de la formation.

La situation des élèves accompagnés d'un animal est évoquée dans le règlement. Il faut justifier de la nécessité pour l'élève d'être accompagné d'un animal, par la fourniture d'un certificat.

En revanche, des élèves qui relèvent d'autres structures que celles de l'Education nationale (IME...) proposant des moyens de transports qui leur sont propres, et les élèves qui effectuent des trajets en direction ou en provenance des centres de soins des professionnels de santé ne font pas l'objet d'une prise en charge par le Département. Les élèves se rendant en voyage scolaire ne sont pas non plus pris en charge.

L'article 7 du règlement précise les lieux de prise en charge et les lieux de dépose.

Le règlement aborde aussi les déposes devant les établissements scolaires, le respect des horaires, des règles de sécurité, et les règles de comportement et de discipline des enfants dans les transports scolaires. Il aborde les règles liées à l'annulation pour maladie ou autres événements. S'il n'est pas possible d'organiser un transport dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de coût pour la collectivité ou si la famille le souhaite, une Allocation Individuelle de Transport Scolaire (AITS) sera versée. Le Département se réserve le droit de ne pas accepter le versement d'une AITS à une famille si un circuit organisé par le Département desservant l'établissement scolaire fréquenté par leur enfant passe à proximité de son domicile. L'indemnité kilométrique versée à la famille est de 0,30 €/km. Elle est limitée à 2 trajets quotidiens « domicile-établissement scolaire » pour les élèves externes ou demi-pensionnaires, 2 trajets par semaine pour les élèves internes. Elle est calculée en fonction des jours de présence effectifs de l'élève à l'établissement scolaire.

*M. le Président :* Y a-t-il des demandes d'intervention ?

*Mme de Mauraige :* Sur le règlement, il n'y a pas de problèmes.

Des remarques m'ont été faites sur les appels d'offres pour les transporteurs qui vont être chargés de prendre ces enfants. Le fait de grouper plusieurs petits itinéraires fait que ces petits transporteurs ne peuvent pas répondre à l'appel d'offres comme ils le faisaient auparavant. Peut-on améliorer cette situation, car cela prive nos entrepreneurs locaux d'un certain travail ?

*M. le Président :* Nous allons veiller, lorsque nous écrivons nos marchés, à ce que nous puissions travailler au maximum avec les entrepreneurs locaux. Nous sommes ici tous d'accord pour privilégier, chaque fois que nous pouvons le faire, les entrepreneurs locaux.

*M. Legrain :* C'est ce que la commission Attractivité a souhaité. Dans des marchés trop gros, on risque de ne pas répondre à la singularité des situations.

*M. Herteloup :* Nous avons fait 22 lots, ce qui est conséquent.

*M. le Président :* Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **TOUT AXE DU PLAN D' ACTIONS**

#### **RAPPORT N°21 : GARANTIE D'EMPRUNT REAMENAGEMENT DE QUATRE PRETS 1001 VIES HABITAT**

*M. Bourgeois :*

Lors de la session du 19 mai 2000, l'Assemblée départementale a accordé à la SA HLM Coopération et Familles, renommée SA 1001 Vies Habitat le 28 juin 2018, une garantie à 88 % sur quatre contrats de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts font aujourd'hui l'objet d'un réaménagement.

Afin de limiter la perte de ressource des bailleurs sociaux, due à la réduction du loyer de solidarité (RLS) appliquée aux locataires, la Caisse des Dépôts et Consignations propose un allongement de la durée de certains prêts. Quatre emprunts contractés par 1001 Vies habitat sont concernés par ce réaménagement. Le capital restant dû est de 373K€, le taux livret A + 1.20 % reste inchangé, la durée de vie résiduelle de l'emprunt sera allongée de 10 ans soit une date de fin en 2031.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la proposition consistant à prolonger de 10 ans la garantie d'emprunt accordée en 2000 à la SA 1001 Vies Habitat selon les nouvelles caractéristiques des quatre prêts concernés, fournies par la CDC,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à son exécution.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions sur ce sujet purement administratif ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## RAPPORT N°22

### **GARANTIES D'EMPRUNT REAMENAGEMENT DE DEUX PRÊTS SA D'HABITATIONS A LOYERS MODERES VILLEO**

*M. Bourgeois :*

L'Assemblée départementale a accordé en 1988 et 2003 à la SA HLM LOGIVIE, repris par la SA d'Habitation à loyer modéré VILLEO, une garantie de 44,22 % sur un premier contrat et de 50 % sur le second. Ces prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations font aujourd'hui l'objet d'un réaménagement.

Afin de limiter la perte de ressource des bailleurs sociaux, due à la réduction du loyer de solidarité (RLS) appliquée aux locataires, la Caisse des Dépôts et Consignations propose un allongement de la durée de certains prêts. Deux prêts contractés par la SA d'Habitation à loyer modéré VILLEO sont concernés par ce réaménagement. Le capital restant dû est de 557 938,43 €, le taux indexé sur le livret A + marge reste inchangé, la durée de vie résiduelle de chaque ligne de prêt sera allongée de 5 ans.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la proposition consistant à prolonger de 5 ans les garanties d'emprunts accordées en 1988 et 2003 à la SA d'Habitations à loyers modérés VILLEO selon les nouvelles caractéristiques des deux prêts concernés, fournies par la CDC,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à son exécution.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions sur ce sujet purement administratif ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## RAPPORT N°23

### **POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES**

*M. Mulot :*

Le présent rapport présente plusieurs éléments en lien avec la gestion des ressources humaines de la collectivité dont le projet de convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Nièvre (CDG), des créations et suppressions de postes, l'AGORA et la réserve militaire.

**Convention de fonctionnement du service de santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre**

Dans le prolongement de ce qui a été présenté à notre Assemblée lors de sa Session du mois de mars dernier, vous trouverez joint au rapport le projet de convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Nièvre (CDG) qui assurera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 la médecine de prévention des agents de notre collectivité (MADEF comprise). Ce projet de convention s'accompagne d'un projet de charte de fonctionnement. Le coût forfaitaire annuel par agent de la collectivité pour ce service a été arrêté à 93,58 €.

Je vous rappelle que 70 000 € ont été inscrits au budget primitif à cet effet afin de couvrir 6 mois de fonctionnement. Il convient de préciser qu'au moment de la rédaction du présent rapport, plusieurs points techniques seront encore à régler, principalement sur les aspects organisationnels entre les deux administrations.

### **Transformations de postes**

Vous trouverez en annexe 2 au présent rapport la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées au vu des recrutements intervenus ces derniers mois et de la nécessité d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées. Plusieurs situations sont néanmoins précisées ci-après.

#### **- Suppression de poste**

A la suite de l'élection de M. Lassus en qualité de Président du Conseil départemental en novembre 2017, l'organisation de la Direction de la communication avait été revue, en scindant cette dernière en 2 directions. Il s'est avéré que l'expérience a montré en quelques mois qu'il était compliqué de trouver la juste articulation entre deux directions étroitement liées. De ce fait, il a demandé à revenir au schéma initial avec une seule entité de Communication, pilotée par le Directeur de Cabinet et constituée de deux services (Communication Institutionnelle, Evènementiel / Identité Visuelle, Imprimerie).

Dans ce cadre il vous est proposé de supprimer le poste de directeur de l'Information et des Relations Presse, poste référencé comme poste d'attaché territorial hors classe au tableau des effectifs. Cette suppression liée aux besoins du service a été soumise au comité technique le 23 mai dernier.

#### **- Créations de postes DGA SCS**

Dans le cadre du projet de la cité muséale, il apparaît nécessaire de créer un poste de directeur de projet (1 poste d'administrateur territorial) pour une durée de 3 ans soit jusqu'à la date prévue d'ouverture de la cité muséale. Les postes de catégories A pourront être pourvus par voie contractuelle.

- **Restaurant inter-administratif AGORA**

En décembre 2015, une circulaire spécifique concernant la restauration collective dans la fonction publique est venue actualiser une version de 1995 qui n'avait jamais évolué. Celle-ci a complètement modifié le fonctionnement des restaurants administratifs. De ce fait, l'organisation de l'AGORA se transforme peu à peu pour correspondre aux dispositions de la circulaire et 2019 sera la première année du nouveau fonctionnement de l'association.

Ainsi la composition du conseil d'administration est complètement modifiée et apparaissent 2 collèges : celui des rationnaires et celui des représentants des administrations au nombre de 10 titulaires chacun. L'élection des représentants des rationnaires aura lieu le 4 juin prochain, pour la première fois en assemblée générale.

Le Département, en tant qu'administration, disposera de 3 représentants titulaires au conseil d'administration (et d'autant de suppléants) pour lesquels il vous est proposé d'entériner la désignation des membres dans une logique de mixité élus / administration à l'instar de la représentation de l'administration dans les instances paritaires.

Sont proposés en tant que :

- titulaires : MM. Bourgeois, Mulot et Karinthi.
- suppléants : Mmes Della Sudda, Molvot et M. Megrot.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les projets de convention et de charte de fonctionnement du service de santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre,
- - d'approuver les suppressions et créations de postes présentées étant précisé que les postes pourront être pourvus par la voie contractuelle,
- - d'approuver la composition du conseil d'administration de l'AGORA.

*M. le Président :*

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°24 : COMMUNICATION DES ACTIONS CONTENTIEUSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PRESIDENT POUR LA DUREE DE SON MANDAT**

*M. le Président :*

Le nombre de contentieux de toute nature a été de 119 sur l'année 2018 contre 135 en 2017. En 2018, 57 décisions de justice ont été favorables au Département (41 en 2017) réparties comme suit :

- . 11 décisions au civil,
- . 46 décisions en administratif. Ce chiffre doit être relativisé au regard du nombre total de contentieux toujours en cours d'instance et non définitivement clos. De plus certaines décisions ont un impact neutre pour le Département comme les désistements ou lorsque le Tribunal saisi se déclare incompétent.
- . Les contentieux au pénal représentent sur l'année 8,40 % des contentieux, soit 10 dossiers.

Pour information, aucune communication de décision du Tribunal n'a été transmise sur ces contentieux en 2018.

Les contentieux administratifs représentent sur l'année 73,95 % des contentieux, soit 88 dossiers (90 dossiers en 2017). Il s'agit, essentiellement, des contentieux concernant les décisions prises par la collectivité en matière d'aide sociale. À ce titre, 21 dossiers concernent le RSA, dont 10 relèvent d'une procédure d'appel.

Les contentieux civils représentent sur l'année environ 17,65 % des contentieux, soit 21 dossiers (10 dossiers en 2017).

Il vous est donc proposé de me donner acte de l'exercice de ma délégation sur l'année 2018, en matière d'actions en justice ou de défense devant tous types et tous degrés de juridictions administratives et judiciaires.

Je mets ce rapport au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°25 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SAEM SPORTIVE DU CIRCUIT DE NEVERS-MAGNY-COURS**

*M. le Président :*

Ce rapport porte sur la désignation d'un titulaire au Conseil de Surveillance de la SAEM Sportive du circuit de Nevers Magny-Cours.

Suite à une erreur matérielle qui s'est glissée dans le recueil « Désignation des représentants du conseil départemental dans les organismes et les commissions administratives », validé le 6

novembre 2017, il vous est proposé de remplacer un membre titulaire du Conseil de Surveillance de la SAEM Sportive du Circuit de Nevers Magny-Cours comme suit :

Parmi les 4 titulaires, il s'agit de remplacer M. Daniel Bourgeois par Mme Delphine Fleury.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **LES 40 ANS DU CAUE**

*M. le Président :*

Je vais passer la parole à Jacques Legrain et à Gérard Fontaine pour nous parler des 40 ans du CAUE, puis nous irons visiter l'exposition.

*M. Legrain :*

Merci de nous offrir cette opportunité pour faire davantage connaissance du CAUE.

Le CAUE fête ses 40 ans. Ce fut une des premières structures à exister au niveau national et régional. Il s'agit d'un conseil en architecture, en urbanisme et en environnement. La démarche est gratuite, d'information et de sensibilisation. Il faut se retirer de l'esprit que le CAUE pourrait être un organisme de contrôle ou d'inspection. Il s'adresse aux collectivités et aux particuliers.

L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains, ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public. Si nous voulons développer notre attractivité, il faut mettre en valeur et promouvoir ces aspects.

Je vais laisser la parole à Gérard Fontaine, pour compléter mes propos.

*M. Fontaine :*

Je vous remercie de bien vouloir donner l'occasion au CAUE, pour ses 40 ans, de présenter la structure, car il se trouve parfois des élus sur le terrain qui ignorent les services que la structure est en capacité de rendre.

La loi de 1977 donne la possibilité aux Conseils départementaux de créer des organismes et d'en prévoir le financement, lequel financement est assuré par une taxe perçue sur les mètres carrés de plancher mis en chantier chaque année. Dans la Nièvre, vous n'ignorez pas que ce n'est pas énorme. Fort heureusement, après

négociation avec un Président précédent du Conseil départemental, il avait été mis en place une convention qui garantissait un abondement de la part du Conseil départemental sur le budget. La taxe ne rapportant pas une somme énorme, et les frais étant relativement incompréhensibles, en tout cas en matière de masse salariale, on avait sécurisé le fonctionnement, et nous remercions encore le Conseil départemental d'avoir cette générosité, laquelle signifie quand même de notre part que nous répondons à toutes sollicitations du Conseil départemental, et plus particulièrement à celles venant soit de l'ADT : nous accompagnons tous les projets d'hébergement touristique, allant jusqu'à faire des plans au 1/50<sup>ème</sup>, ce qui peut garantir une réelle homogénéité dans les conseils qui sont donnés. Quand il s'agit d'alimenter les réflexions qui peuvent être faites, n'hésitez pas à solliciter le CAUE ; nous avons un peu de connaissances.

Nous avons un budget qui tourne autour de 330 000 €. Notre équipe est limitée, mais nous pouvons parfois solliciter des financements complémentaires pour des actions particulières, comme récemment la production d'un ouvrage sur le comte de Choulot, réalisé par un documentariste du CAUE. L'ouvrage a été tiré à 500 exemplaires, et il connaît un réel succès. Nous avons eu une aide de la DRAC, qui a considéré que le projet était intéressant. Avec les recettes liées à la vente, nous avons un peu d'excédents financiers.

La taxe n'est plus exclusivement affectée au CAUE, depuis les années 2010, et c'est désormais la taxe d'aménagement. Cela met les élus départementaux en responsabilité de décider de la répartition du produit de cette taxe. Vous le faites régulièrement, en veillant à garantir le montant de la masse salariale. Nous ne nous plaignons pas, d'une façon générale, de la relation que nous avons avec le Conseil départemental. Nous avons d'autres relations avec des services de l'Etat ; nous faisons en sorte que les projets sortent mieux. Nous avons un contact très intéressant avec l'architecte des bâtiments de France, et avec la DDT, avec Archi Conseils et Paysagistes de l'Etat. C'est vraiment un plus local ; nous sommes le seul département de France à fonctionner comme cela. Simplement, il faut nous solliciter. Les conseils, c'est quand même plus intéressant de les solliciter avant que le projet ne soit fini ; et donc, plus vous nous sollicitez tôt, plus vous avez des chances d'avoir le concours de 4 ou 5 architectes différents sur une même préoccupation ; ce n'est qu'enrichissant pour tout le monde. A ce sujet, le CAUE souhaite être associé aux réflexions dès le début de la programmation sur un équipement quelconque, et cela peut se faire avec les services du Département (collèges, MADEF...). En matière de consultation, en dessous d'une certaine somme en montant d'honoraires, on est sur des marchés à procédure adaptée. C'est enrichissant là aussi pour tout le monde, et on a pu le voir sur le Morvan avec le musée des nourrices, le Saut du Gouloux, ou la Maison des Grands Lacs. Nous réfléchissons au programme avec la structure, et nous organisons la consultation, le jury, et c'est beaucoup de découvertes pour toutes les personnes qui participent à ce jury.

Je reviens sur la composition du CAUE, qui est relativement modeste, comme je l'indiquais tout à l'heure. Il y a 4 architectes : 2 architectes à temps plein, 2 architectes à temps partiel, dont l'un s'occupe notamment des hébergements touristiques, et Pauline Sauveur qui est aussi auteur et qui a créé l'exposition Fiches et Fragments, qu'elle pourra vous commenter tout à l'heure. L'exposition a été présentée lors de notre assemblée générale à Varzy. Nous avons aussi une documentaliste à temps plein. Nous avons récupéré en début d'année une secrétaire à mi-temps ; les finances étant assez saines, nous avons créé ce demi-poste. Nous avons recours à une ancienne intendante des lycées pour établir les écritures comptables, les transmettre et opérer les opérations de paiement.

Au niveau du territoire, nous avons mis en place des permanences délocalisées. Cela se faisait du temps des subdivisions de la DDE. Nous sommes accueillis dans les mairies où nous allons : La Charité et Cosne, Clamecy (surtout sur les questions liées au secteur sauvegardé), Parc du Morvan, Luzy. La gestion désormais des actes d'urbanisme peut susciter des contentieux ; le CAUE peut servir de conseil, et il le fera volontiers.

Au niveau du financement, il y a la dotation du Département, et il y a aussi les adhésions, sur la base du volontariat de la part des particuliers, et celles des communes, qui veulent bien soutenir la démarche (0,15 € par habitant).

Nous sommes demandeurs de l'amélioration des fonctionnements avec les autres intervenants dans le domaine de l'habitat, et en particulier sur la rénovation des bâtiments, la réservation énergétique, les modifications de bâtiments (notamment liées aux questions d'autonomie des habitants). Nous pouvons, contrairement aux conseillers énergie, nous rendre dans les domiciles, et les conseillers peuvent nous relayer une préoccupation, car le sujet porterait, outre sur l'isolation, sur une réorganisation. Dans cette démarche-là, nous souhaitons vivement travailler davantage avec les différents conseils qui existent sur le territoire départemental. Nous avons, sur ce point, le rêve d'un regroupement technique de ces différents intervenants.

Voici ce qui peut être dit sur le CAUE, son fonctionnement, ses compétences, et l'envie qu'il a de continuer, avec votre soutien. Dans un département qui a 20 % de logements vacants, il faut absolument accompagner les transformations de bâtiments pour les rendre attractifs. Nous avons amélioré la présentation d'une boulangerie à Bona, et nous espérons que d'autres communes ou d'autres conseillers départementaux seront intéressés par ce type de propositions. Avec ce genre de choses, et avec en plus les économies d'énergie, etc., on peut presque développer l'équipe.

Je vous remercie de votre attention. Je vous invite à venir voir ensuite l'exposition Fiches et Fragments, et deux structures « petites rêveries ». Il vous est remis un sac de documentations présentant le CAUE et ses réalisations.

Je vous remercie de votre attention.

*M. Joly :*

J'ai un témoignage à donner. J'ai vu le travail réalisé par le CAUE sur le Parc du Morvan depuis 20 ans en relation avec les équipes du Parc. Il y a aujourd'hui une attention au niveau de l'architecture qui est réelle, une attention au niveau également des coloris qui peuvent être choisis. Le fait que le CAUE et le Parc du Morvan travaillent bien ensemble amène les habitants à venir plus rapidement rencontrer au Parc le CAUE pour pouvoir travailler sur les projets. C'est une réalité que je perçois.

Je pense que les collectivités locales ne savent pas utiliser suffisamment le CAUE. Comme nous n'avons pas dans nos collectivités les compétences particulières pour travailler sur une programmation, il est important et indispensable de pouvoir disposer de cet accompagnement, ce qui nous permet de définir ensuite très précisément les besoins de la collectivité, la manière dont on conçoit les choses de manière préalable, et d'avoir un dialogue sur la question architecturale, sur l'intégration urbanistique et paysagère. C'est fondamental d'avoir cela.

A la fois cela répond aux fonctions que l'on veut dédier aux équipements que l'on projette, mais c'est aussi un dialogue très riche et très intéressant. Cela participe d'une aventure enrichissante, et cela affine notre regard sur les enjeux de notre territoire. Quand on voit les réalisations, on se dit qu'elles n'auraient pas été ce qu'elles sont si nous n'avions pas eu ce dialogue constructif.

*M. Balleret :*

Gérard Fontaine nous a parlé du comte de Choulot. Il faut quand même que je vous en dise un mot. Il est né à Nevers en 1794 et il est mort en 1864. Il est royaliste et il a une carrière de militaire. Lorsque les Orléans arrivent au pouvoir, comme tous les légitimistes, il laisse tomber, et il se retire dans son château de Milmont, et là une nouvelle vie commence ; une vie d'architecte paysagiste. Il avait vécu en Angleterre, et il avait vu des jardins, cela l'intéresse, et il devient architecte paysagiste, un des premiers du genre. Son mode de création de parcs est le mode agricole, il utilise la nature existante, et il va réaliser 300 parcs dans toute la France. Il les fait avec son épouse, qui, elle, fait de l'aquarelle et les dessine. Les parcs sont magnifiques. Il ne les a pas vus, car il faut 100 ans pour les faire naître. Mais il reste les aquarelles.

Curieusement, ce personnage, qui est un des premiers grands paysagistes français et qui était nivernais, n'avait jamais eu de biographie. Quand j'ai vu que le CAUE sortait des biographies d'architectes locaux contemporains, je leur ai proposé ce sujet, et ils l'ont traité. C'est Virginie qui l'a fait de façon remarquable. C'est un livre qui intéresse sur le plan national, et il a grand succès.

Grace à notre nouveau directeur de la CAMOSINE, nous avons ouvert un partenariat avec le CAUE. Nous sommes intéressés par la restauration du patrimoine, et nous avons souvent besoin d'avis de professionnels, et il était donc normal que deux associations qui ont des liens très proches avec le Département travaillent ensemble, et nous en sommes tout à fait satisfaits.

*Mme Guérin :*

Pour commenter et illustrer par l'exemple, j'indique que la Maison de l'Habitat de Luzy est le lieu où la population peut trouver des services qui l'accompagnent. Les secrétaires à l'accueil sont le passage obligé. On a donc un fonctionnement collectif de partage d'idées et de l'ambition du projet « Luzy, Village du Futur ». Actuellement, nous avons une convention avec l'ANAH et tous les partenaires, au titre de l'OPAH. Nous travaillons avec SOLLIA et une référente à la Maison de l'Habitat. Pour dynamiser une opération comme celle-là, où il faut embarquer les propriétaires, occupants ou bailleurs, nous avons associé une opération Façades, que j'ai voulu plus simple et plus facilitatrice. Nous avons écrit un règlement souple. Il est intéressant de noter que, par sa simplicité, le règlement a attiré tous ces propriétaires qui ont envie de rénover leurs façades, et qui sont en fait naturellement demandeurs de conseils pour avoir quelque chose de beau. Cela n'est pas écrit dans le règlement, mais d'eux-mêmes ils sont dans cet état d'esprit de faire un beau centre bourg. Du coup, les rendez-vous se font avec Gérard Fontaine tous les premiers jeudis du mois. Nous allons avoir un programme de rénovation de façades qui s'est voulu simple, mais qui va être finalement très beau, car les conseils sont attendus et sont rendus.

*M. le Président :*

Je vous propose donc cette déambulation autour de cette exposition.

La séance est close à 12 H 35